



**FFESSM**

**ENVIRONNEMENT &  
BIO SUBAQUATIQUES**

# **MANUEL DU RESPONSABLE DE COMMISSION ET DU FORMATEUR**

## **ENVIRONNEMENT & BIOLOGIE SUBAQUATIQUES**

## **Table des matières**

|                                                                                                                  |           |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>CHAPITRE 1 : FONCTIONNEMENT D'UNE COMMISSION BIOLOGIE</b>                                                     | <b>4</b>  |
| COMMISSION NATIONALE ENVIRONNEMENT ET BIOLOGIE SUBAQUATIQUES (CNEBS)                                             | 5         |
| COMMISSIONS RÉGIONALES OU INTERRÉGIONALES ENVIRONNEMENT ET BIOLOGIE SUBAQUATIQUES (CREBS OU CIREBS)              | 6         |
| COMMISSIONS DÉPARTEMENTALES ENVIRONNEMENT ET BIOLOGIE SUBAQUATIQUES (CDEBS)                                      | 8         |
| <b>CHAPITRE 2 : EXTRAIT DES STATUTS ET REGLEMENT INTERIEUR</b>                                                   | <b>9</b>  |
| STATUTS                                                                                                          | 10        |
| RÈGLEMENT INTÉRIEUR FÉDÉRAL                                                                                      | 11        |
| MODE ÉLECTIF : STATUTS ADOPTÉS SELON LES RÉGIONS                                                                 | 13        |
| ASSEMBLÉES GÉNÉRALES : MODALITÉS, INVITATIONS                                                                    | 14        |
| EXEMPLE DE MANDAT                                                                                                | 15        |
| <b>CHAPITRE 3 : LE COMPTE RENDU D'ACTIVITES</b>                                                                  | <b>16</b> |
| <b>CHAPITRE 4 : LES REUNIONS ET STAGES NATIONAUX</b>                                                             | <b>18</b> |
| SÉMINAIRE DES CADRES                                                                                             | 19        |
| RÉUNIONS DES PRÉSIDENTS DE COMMISSIONS RÉGIONALES                                                                | 20        |
| PERFECTIONNEMENT DES CADRES                                                                                      | 20        |
| <b>CHAPITRE 5 : LES CALENDRIERS</b>                                                                              | <b>21</b> |
| LES CALENDRIERS                                                                                                  | 22        |
| <b>CHAPITRE 6 : LES NOTES DE FRAIS</b>                                                                           | <b>23</b> |
| <b>CHAPITRE 7 : LA MISE A JOUR DES LISTING</b>                                                                   | <b>27</b> |
| <b>CHAPITRE 8 : LA COMMUNICATION, LA COORDINATION</b>                                                            | <b>29</b> |
| RAPPORTS ENTRE LES DIFFÉRENTES STRUCTURES                                                                        | 30        |
| RAPPORTS ENTRE STRUCTURES DIFFÉRENTES                                                                            | 30        |
| <b>CHAPITRE 9 : DIPLÔMES ET CARTES</b>                                                                           | <b>32</b> |
| <b>CHAPITRE 10 : LA SECURITE EN PLONGEE</b>                                                                      | <b>36</b> |
| <b>CHAPITRE 11 : LES FORMATIONS FEDERALES DE LA COMMISSION NATIONALE ENVIRONNEMENT ET BIOLOGIE SUBAQUATIQUES</b> | <b>38</b> |
| <b>(RÉFÉRENCE CRÉTEIL 2015)</b>                                                                                  | <b>38</b> |
| DECOUVERTE DE L'ENVIRONNEMENT SUBAQUATIQUE                                                                       | 42        |
| CURSUS ENVIRONNEMENT ET BIOLOGIE SUBAQUATIQUES                                                                   | 44        |
| JEUNES PLONGEURS BIOLOGISTES                                                                                     | 44        |
| 1 <sup>ER</sup> NIVEAU DE BIOLOGIE SUBAQUATIQUE                                                                  | 1         |
| 2 <sup>E</sup> NIVEAU DE BIOLOGIE SUBAQUATIQUE                                                                   | 5         |
| 1 <sup>ER</sup> NIVEAU D'ENCADREMENT DE BIOLOGIE SUBAQUATIQUE                                                    | 8         |
| 2 <sup>E</sup> NIVEAU D'ENCADREMENT DE BIOLOGIE SUBAQUATIQUE                                                     | 10        |
| 3 <sup>EME</sup> NIVEAU D'ENCADREMENT DE BIOLOGIE SUBAQUATIQUE                                                   | 12        |
| INSTRUCTEUR NATIONAL DE BIOLOGIE SUBAQUATIQUE                                                                    | 13        |
| <b>ANNEXES</b>                                                                                                   | <b>15</b> |
| ANNEXE 1 DU FB1 : EVALUATION DU CANDIDAT FB1                                                                     | 16        |
| Module 1 : Evaluation des connaissances                                                                          | 16        |
| Module 2 : Compétences à acquérir                                                                                | 16        |
| Encadrement Biologie de palanquée                                                                                | 16        |
| Préparation et Présentation de 2 exposés                                                                         | 16        |
| Utilisation du matériel d'observation                                                                            | 17        |
| Réglementation                                                                                                   | 17        |
| Savoir évaluer un PB1 et un PB2                                                                                  | 17        |
| Moyens de communication                                                                                          | 18        |

|                                                                                                   |    |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| <i>Organisation d'une formation niveau 1 Biologie ou niveau 2 Biologie</i> .....                  | 18 |
| ANNEXE 1 DU FB2 : EVALUATION DU CANDIDAT FB2.....                                                 | 19 |
| <i>Module 1 : Evaluation des connaissances</i> .....                                              | 19 |
| <i>Module 2 : Stage préparatoire spécifique</i> .....                                             | 19 |
| <i>Module 3 : Présenter des attestations favorablement annotées par un FB3</i> .....              | 19 |
| ANNEXE 1 DU FB3 : EVALUATION DU CANDIDAT FB3.....                                                 | 21 |
| <i>Module 1 : Evaluation des connaissances en environnement, biologie et réglementation</i> ..... | 21 |
| <i>Module 2 : Stage pédagogique préparatoire national</i> .....                                   | 21 |
| <i>Module 3 : Encadrement d'une formation complète FB2</i> .....                                  | 21 |
| <i>Module 4 : Réalisation d'un document personnel original</i> .....                              | 22 |
| ANNEXE 2 DU FB1 : LIVRET DU CANDIDAT FB1 .....                                                    | 23 |
| <i>Module 1</i> .....                                                                             | 25 |
| <i>Module 2</i> .....                                                                             | 26 |
| ANNEXE 2 DU FB2 : LIVRET DU CANDIDAT FB2 .....                                                    | 27 |
| <i>Module 1</i> .....                                                                             | 29 |
| <i>Module 2</i> .....                                                                             | 30 |
| <i>Module 3</i> .....                                                                             | 31 |
| <i>Module 3</i> .....                                                                             | 32 |
| <i>Module 4</i> .....                                                                             | 33 |
| ANNEXE 2 DU FB3 : LIVRET DU CANDIDAT FB3 .....                                                    | 34 |
| <i>Module 1</i> .....                                                                             | 36 |
| <i>Module 2</i> .....                                                                             | 37 |
| <i>Module 3</i> .....                                                                             | 38 |
| <i>Module 4</i> .....                                                                             | 39 |
| ANNEXE : DROITS AUDIOVISUELS ET USAGES EN BIOLOGIE SUBAQUATIQUE .....                             | 40 |

# HISTORIQUE DES MODIFICATIONS

| N° de version | Date           | Description des modifications                                                                                                                                                                           |
|---------------|----------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| V1            | Avril 2007     | Création du document                                                                                                                                                                                    |
| V2            | Juin 2009      | Adaptation du document suite à la suppression des diplômes papier à la mise en place des brevets au format carte de crédit<br>Mise à jour du formulaire de remboursement<br>Mise à jour cursus niveau 1 |
| V3            | Novembre 2009  | Organigramme CNBS, mise à jour du livret FB3, mise à jour délivrance des brevets, mise à jour session de formation, mise à jour cursus N2 Bio                                                           |
| V3.1          | Février 2011   | Mise à jour du document suite à la modification des conditions d'accès au FB2                                                                                                                           |
| V3.2          | septembre 2011 | Mise à jour du document suite au changement de dénomination des brevets                                                                                                                                 |
| V3.3          | Janvier 2013   | Correction des dénominations dans le livret du candidat FB3                                                                                                                                             |
| V3.4          | Novembre 2013  | Correction des coquilles (remplacement du mot moniteur par formateur dans tout le document)                                                                                                             |
| V4            | Octobre 2014   | Corrections générales et mise à jour des cursus (modification des conditions d'accès au N1 Bio (PA12 et apnéiste N2))                                                                                   |
| V4.1          | Février 2015   | Mise à jour des conditions d'engagement pour les INBS suite au CDN de février 2015                                                                                                                      |
| V4.2          | Mars 2016      | Mise à jour des cursus Bio suite au changement du FB1 s et cursus jeunes                                                                                                                                |
| V4.3          | Mars 2016      | Correction coquilles (p56, p57, p65, p64, p67 et p69 de la version V4.2)                                                                                                                                |
| V4.4          | Octobre 2016   | Correction conditions de candidature FB2 page 58                                                                                                                                                        |
| V4.5          | Novembre 2016  | Corrections, titre du document & chapitre 11                                                                                                                                                            |
| V4.6          | Février 2017   | Corrections coquille sur condition candidature PB1 (PESH 20m)                                                                                                                                           |
| V4.7          | Février 2017   | Corrections coquille sur conditions du test de connaissance du FB1 (module 1)                                                                                                                           |
| V4.8          | juin 2017      | correction coquille sur le livret FB2 (attestations module 3)                                                                                                                                           |
| V4.9          | Novembre 2017  | Remplacement suppléant par vice-président, rajout livret FB1                                                                                                                                            |
| V4.10         | Novembre 2018  | Changement logo CNEBS                                                                                                                                                                                   |
| V4.11         | Novembre 2019  | Remplacement de BioObs par CROMIS<br>mise à jour cursus FB1 (maj conditions d'accès au PB1)                                                                                                             |

# **CHAPITRE 1 : FONCTIONNEMENT D'UNE** **COMMISSION BIOLOGIE**

## Composition des Equipes : Nationale, Régionales, Départementales

Il n'est pas aisé pour un Responsable de Commission de naviguer entre Statuts, Règlement Intérieur et activités de terrain. Il est néanmoins indispensable qu'il connaisse le contexte de l'activité afin d'en respecter ainsi les règles.

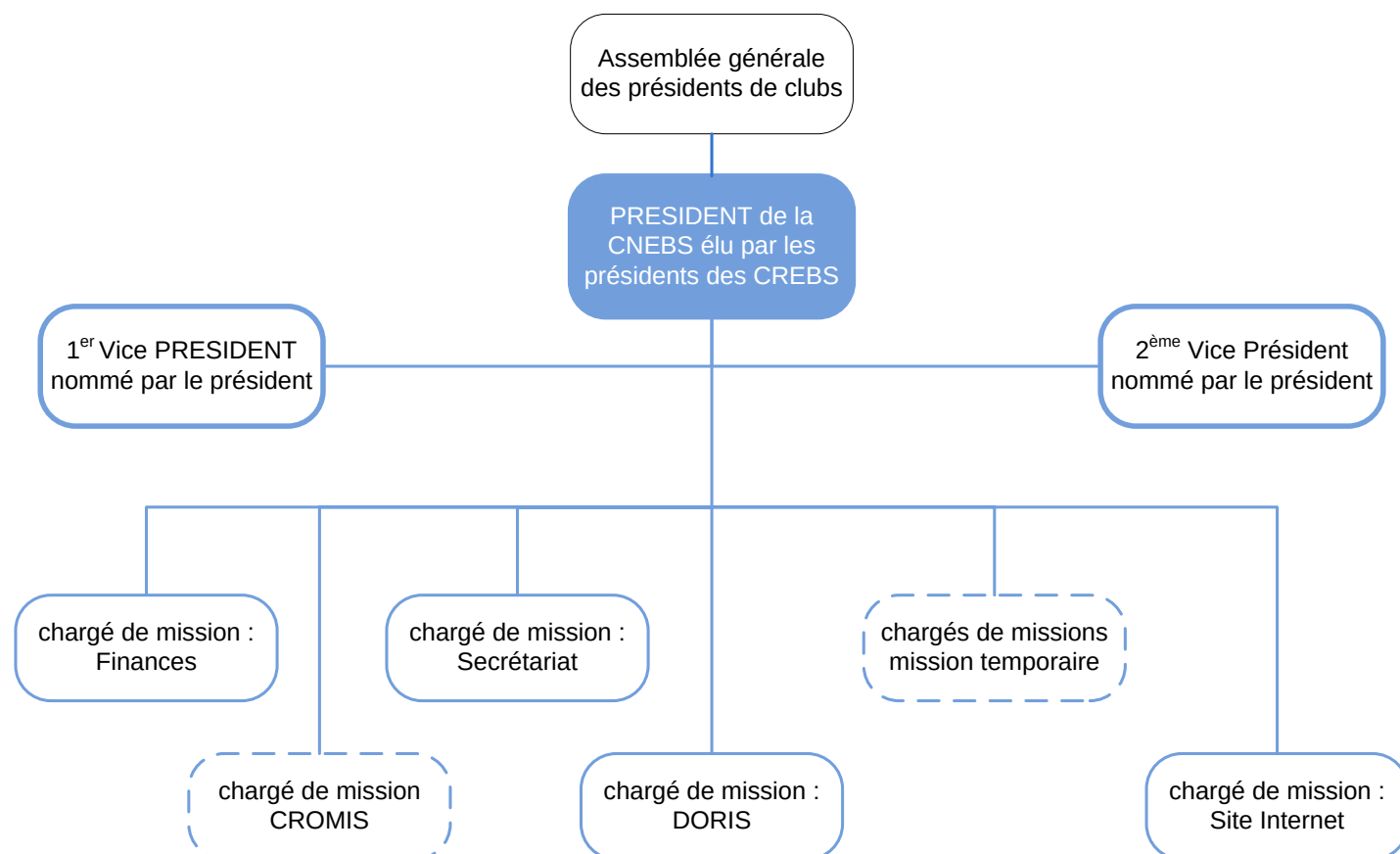
Ce sont les Statuts et le Règlement Intérieur qui définissent l'Organisation Générale Fédérale et les missions des Commissions. Pour les commissions, il s'agit plus spécifiquement du titre IV section 2 articles 25 et 26 des Statuts et du titre IV du Règlement Intérieur de la FFESSM.

Les Commissions n'ont pas de personnalité juridique et sont sous le contrôle, notamment financier, des Comités Directeurs. C'est donc suivant le périmètre de l'activité, les Trésoriers respectivement de la FFESSM, du Comité Régional, du Comité Départemental, qui détiennent avec leurs Présidents les finances de toutes les Commissions.

Ledit Comité Directeur peut consulter les Commissions, s'il le souhaite, sur les questions relevant de leur compétence.

En complément des statuts s'ajoutent les Règlements Intérieurs qui peuvent être différents entre régions et départements. Ils définissent les modalités de composition et de fonctionnement des commissions nationales, régionales ou départementales. Ce sont les articles IV.1 (pour les activités communes) et IV.2.5 (pour les commissions culturelles) du Règlement Intérieur de la FFESSM que chaque responsable doit connaître.

## Commission Nationale Environnement et Biologie Subaquatiques (CNEBS)



Le Président de la Commission Nationale est élu pour 4 ans (correspondant à une olympiade) par l'Assemblée Générale des Présidents de Commissions Régionales (CREBS). Chaque Président de Commission Régionale dispose d'un nombre de voix au prorata du nombre de licenciés de sa région de tutelle. Les listings actualisés avec le nombre de voix sont disponibles auprès du Secrétariat Fédéral. L'Assemblée Générale de la Commission est convoquée par le Comité Directeur National en même temps que l'Assemblée Générale des Clubs.

Seuls peuvent voter le Président, les Vice-Présidents, ou un autre Président de CREBS mandaté. Lors de l'Assemblée Générale, il est obligatoire de présenter la licence de l'année en cours.

Le Président de Commission est élu à la simple majorité des voix (à bulletin secret). Il désignera ensuite deux Vice-Présidents. Il communiquera leurs coordonnées au Comité Directeur National.

Pour le bon fonctionnement de la Commission, il appartient ensuite à chaque Président de constituer une équipe selon la spécificité de sa Commission.

Ainsi la CNEBS compte deux vice-présidents, un chargé des finances, un chargé du secrétariat, un chargé de mission DORIS, un chargé de mission CROMIS, un chargé du site internet, un chargé de mission organisation des séminaires, des chargés de missions temporaires nommés en fonction des besoins (exemples : « les yeux dans l'eau », la plongée jeunes....) et des référents désignés par le Président auprès des diverses autres commissions. A la demande du comité directeur national des experts sont nommés par la CNEBS (exemple : la randonnée subaquatique, harmonisation des brevets ...)

Tous sont désignés mais n'ont aucune représentativité officielle fédérale.

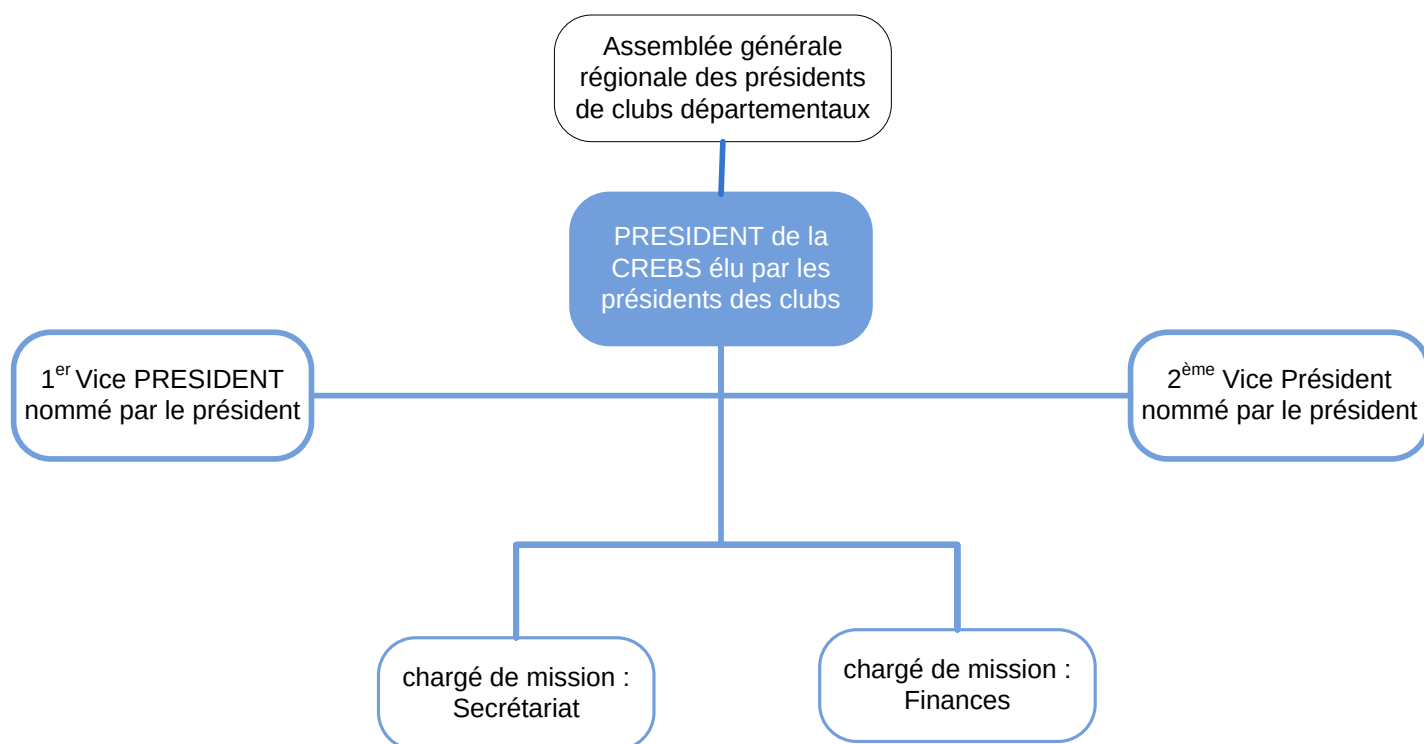
## Commissions Régionales ou Interrégionales Environnement et Biologie Subaquatiques (CREBS ou CIREBS)

Avec les nouveaux statuts de 2004 (voir article III.1.5 des statuts type), chaque Région a le choix entre deux options possibles pour le mode d'élection : Option 1, élection du Président basée sur le vote de l'Assemblée Générale des Clubs ; Option 2, reconnaissance par ses pairs.

Le Président de Commission Régionale est élu par l'Assemblée Générale des Clubs (chaque Club disposant d'un nombre de voix au prorata du nombre de licenciés : les listings actualisés avec les nombres de voix sont disponibles auprès du secrétariat fédéral).

L'Assemblée Générale est convoquée par le Comité Directeur Régional en même temps que l'Assemblée Générale des Clubs. Seuls peuvent voter le Président de Club, un membre mandaté de son Club, ou un autre Président de Club mandaté. Le nombre maximum de pouvoirs est limité à 10. Le jour de l'Assemblée Générale, il est obligatoire de présenter la licence de l'année en cours. Le Président de Commission est élu, sans condition de quorum, à la majorité absolue au premier tour ou à simple majorité des voix au deuxième tour s'il y a lieu.

- Option 1 : Les candidatures sont directement adressées au comité régional.
- Option 2 : Seuls les Représentants des Clubs pratiquant l'activité de la Commission votent pour choisir un candidat. Ils proposent ensuite celui-ci comme président de commission à l'Assemblée Générale Régionale pour validation par les Clubs.
- Les deux cas de figure existent dans les régions, il faut donc bien se renseigner sur l'option locale.



Le Président élu (toujours à bulletin secret), doit comme pour la Commission Nationale désigner deux Vice-Présidents. Il peut constituer une équipe en fonction des besoins et choix d'organisation. Les éventuelles spécificités géographiques sont à prendre en compte, grandes régions ou inter - régions, littoral ou pas, relations avec des professionnels de l'environnement...

Il est souhaitable de désigner un chargé du secrétariat, un chargé de trésorerie et éventuellement un responsable de la formation de cadres. Ils doivent rendre compte au Président élu, responsable légal de la Commission, seul interlocuteur auprès du Comité Directeur Régional ou Interrégional.

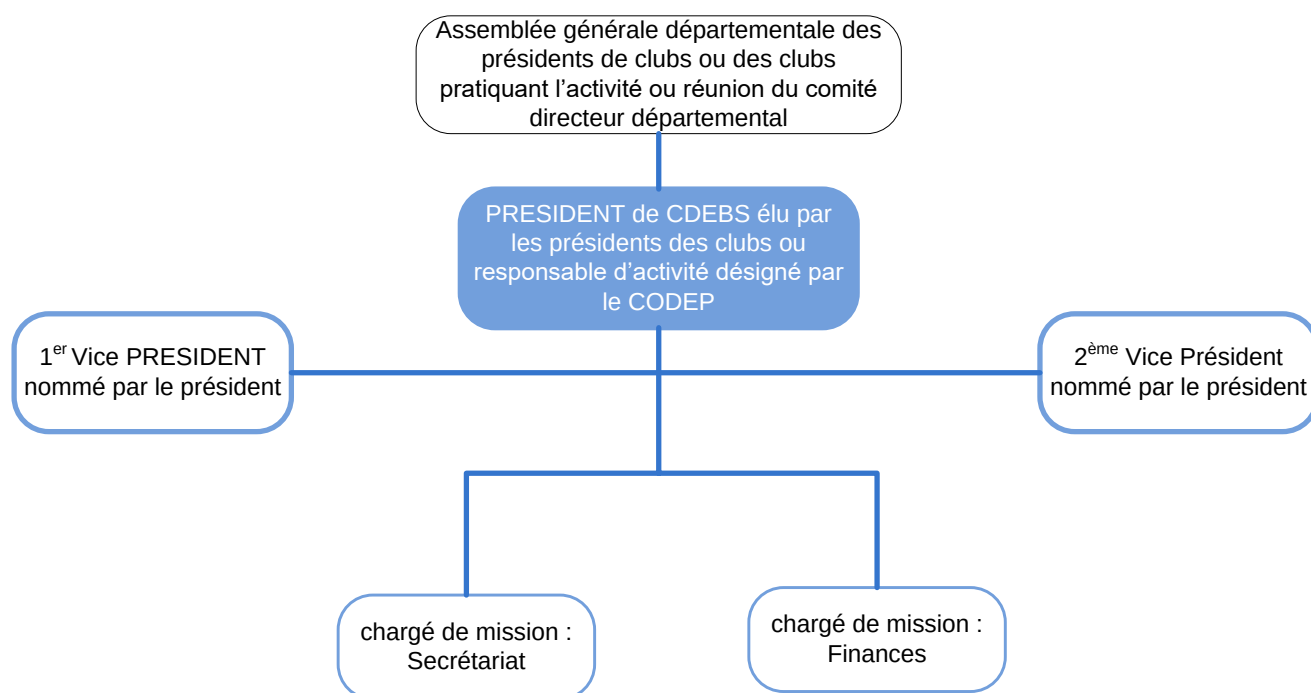
La Commission est constituée du Président élu, des deux vice-Présidents désignés, et des Délégués officiels des Commissions ou Sections Départementales.



## Commissions Départementales Environnement et Biologie Subaquatiques (CDEBS)

Par rapport aux deux options possibles en Région s'ajoute le choix des Comités Départementaux (statutairement définis comme CoDep FFESSM) de ne pas avoir de Commission élue mais des Responsables de Section désignés par le Comité Directeur Départemental.

Le Responsable Bio Départemental peut constituer une équipe similaire à la Commission Régionale s'il le juge nécessaire.



## **CHAPITRE 2 : EXTRAIT DES STATUTS ET REGLEMENT INTERIEUR**

Selon les statuts de la FFESSM, il est institué des Commissions au sein de la Fédération

Pour rappel : voici un extrait des statuts et du règlement intérieur adoptés en Assemblée Générale Extraordinaire du 5 juin 2005

## **STATUTS**

### **TITRE IV : AUTRES ORGANES DE LA FEDERATION**

#### **Section 2 : Les Commissions**

##### **Article 25 – Création**

Il est institué au sein de la fédération des commissions.

Le Comité Directeur National peut être amené à créer toute nouvelle commission conforme à l'objet de la fédération.

Les commissions actuellement instituées au niveau national sont :

- La Commission Apnée ;
- La Commission Archéologie Subaquatique ;
- La Commission Photo & Vidéo ;
- La Commission Environnement et Biologie Subaquatiques ;
- La Commission Hockey Subaquatique ;
- La Commission Juridique ;
- La Commission Médicale et de Prévention ;
- La Commission Nage avec Palmes ;
- La Commission Nage en Eau Vive ;
- La Commission Orientation Subaquatique ;
- La Commission Pêche Sous –Marine ;
- La Commission Plongée Souterraine ;
- La Commission Technique ;
- La Commission Tir sur Cible Subaquatique ;
- La Commission Plongée Sportive en Piscine (PSP).

Les modalités de composition et de fonctionnement de ces commissions sont précisées par le Règlement Intérieur de la Fédération.

##### **Article 26 – Missions**

Leurs missions consistent à étudier les questions relevant de leurs disciplines ou activités et à en assurer la gestion, la promotion et le développement. A ce titre, elles doivent répondre aux objectifs fixés par les Commissions Nationales.

Les Commissions émettent des propositions et avis soumis à l'approbation du Comité Directeur National qui seul a le pouvoir de les rendre exécutoires.

Elles n'ont pas de personnalité juridique et sont placées sous le contrôle direct du Comité Directeur National, qui les consulte pour toute question relevant de leur compétence.

# Règlement Intérieur Fédéral

## TITRE IV. LES ACTIVITES

### Article IV.1. — LES COMMISSIONS : DISPOSITIONS COMMUNES

#### **Article IV.1.1 — Création**

Conformément à l'article 25 des statuts, les commissions sont créées par le Comité Directeur National qui peut également créer tout groupe de travail temporaire.

#### **Article IV.1.2 — Commission : Objet**

Les commissions ont pour objet d'étudier les questions relevant de leur discipline ou activité et d'en assurer la gestion, la promotion et le développement. Dans ce cadre, les commissions doivent, à titre principal, répondre aux objectifs fixés et définis par le Comité Directeur National. En outre elles assurent l'information concernant leur domaine auprès des clubs et des licenciés, notamment par l'intermédiaire de la revue fédérale et en s'appuyant sur les relais que constituent les commissions régionales et les organes régionaux déconcentrés.

#### **Article IV.1.3 – Groupe de travail : objet**

Les groupes de travail ont pour objet d'étudier un problème précis à la demande du Comité Directeur National ou d'une commission.

#### **Article IV.1.4. — Composition**

Pour chaque discipline ou activité, la commission nationale est constituée du président élu de la commission ainsi que de ses vice-présidents désignés, des délégués officiels des commissions régionales ou interrégionales de l'activité ou discipline considérée, à savoir leur président et vice-présidents. Chaque commission peut inclure des spécialistes non délégués d'un comité, ceux-ci n'ayant que voix consultative. Les commissions nationales peuvent également désigner des chargés de mission ainsi que s'adjoindre des experts.

#### **Article IV.1.5. — Élection**

Les présidents de commission régionale ou interrégionale élisent, dans leur discipline, pour quatre ans et à l'occasion de l'assemblée générale élective de la fédération, le président de la commission nationale. Tout licencié est éligible à la présidence d'une commission.

Cette élection se déroule sans condition de quorum, à la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour et, au second tour, s'il y a lieu, à la majorité simple des suffrages exprimés.

Pour ce faire, chaque président de commission régionale ou interrégionale dispose d'un nombre de voix calculé, conformément au barème prévu par l'article 12 des statuts fédéraux, proportionnellement au nombre de licences délivrées au sein de son comité d'appartenance. Un président de commission régionale ou interrégionale empêché peut être représenté, dans l'ordre, par son premier vice-président ou son second vice-président ou par son homologue d'un autre comité régional ou interrégional. À l'issue de son élection le président de la commission désigne ses vice-présidents. À cet égard, les présidents de commissions régionales ou interrégionales doivent communiquer au siège fédéral et au président de la commission nationale de leur discipline ou activité, dans le mois qui suit leur élection, leurs coordonnées ainsi que celles des vice-présidents. Par la suite ils doivent informer le siège national et le président de la commission de toutes modifications. En cas de vacance du poste de président d'une commission nationale, c'est le vice-président qui est chargé d'exercer provisoirement les fonctions présidentielles. L'élection du nouveau président doit intervenir au cours de la plus proche assemblée générale.

#### **Article IV.1.6. — Réunion et assemblée générale des commissions**

Les commissions se réunissent aussi souvent que nécessaire afin de remplir leur objet, et obligatoirement une fois par an en assemblée générale dans le cadre de l'assemblée générale de la fédération. Un représentant de chaque commission régionale ou interrégionale, président de la commission régionale ou un de ses vice-présidents, ou encore son homologue d'un autre comité régional ou interrégional, assiste aux réunions. Les réunions sont présidées par le président de la commission nationale ou, en cas d'empêchement, par un des vice-présidents. La discipline générale des réunions est identique à celle imposée au cours des réunions du Comité Directeur National. À l'occasion de ses réunions et de son assemblée générale, chaque commission délibère sur toutes les questions de sa compétence et vote sur les propositions à soumettre à l'approbation du Comité Directeur National. À l'occasion de ces délibérations chaque représentant de commission régionale dispose d'un nombre de voix en fonction du nombre de licences délivrées au sein de son comité et en fonction du barème tel décrit dans l'article 12.1. 1° des statuts.

#### **Article IV.1.7 — Public**

Dans la limite des capacités matérielles d'accueil, tout membre licencié de la fédération peut assister en auditeur aux travaux de l'assemblée générale d'une commission.

#### **Article IV.1.8. — Convocation**

Les convocations, pour toutes les réunions, doivent être envoyées 15 (quinze) jours francs avant ces dernières et comporter obligatoirement l'ordre du jour. Elles devront être également envoyées aux membres du Comité Directeur National et pour information aux présidents des comités régionaux et interrégionaux.

#### **Article IV.1.9. — Procès-verbaux**

Les procès-verbaux des réunions des commissions doivent comporter un résumé exhaustif de la réunion et de l'activité de la commission ainsi que les textes des résolutions que la commission souhaite voir entérinées et rendues exécutoires par le Comité Directeur National. Ces textes sont précédés de la mention "résolution soumise au vote du Comité Directeur National". Ces procès-verbaux doivent être portés à la connaissance de tous les membres du Comité Directeur National et des présidents régionaux et interrégionaux de la commission concernée intéressée qui les communiquent au Président et aux membres du Comité Directeur de leur comité régional ou interrégional respectif. Ils sont également directement portés à la connaissance des Présidents des comités régionaux et interrégionaux qui ne disposent pas de délégué au sein de la commission.

#### **Article IV.1.10. — Règlement intérieur des commissions**

Les textes des règlements intérieurs des commissions nationales, ainsi que leurs modifications, annexes ou additifs éventuels, doivent être approuvés par le Comité Directeur National qui seul, a pouvoir de les rendre exécutoires. En outre ces règlements intérieurs ne peuvent être en opposition ni avec les statuts fédéraux ni avec le présent règlement, dont les dispositions priment, en tout état de cause, sur toute autre. De la même manière le règlement intérieur des commissions régionales ou interrégionales, des ligues et/ou des comités départementaux, sont nécessairement conformes aux règlements intérieurs des commissions nationales. Ainsi, en cas de dispositions contradictoires, les dispositions du règlement intérieur des commissions nationales, approuvé par le Comité Directeur National, s'appliquent au lieu et place de toute autre.

#### **Article IV.1.11. – Remboursement de frais**

Les délégués, spécialistes, chargés de missions ou experts participants aux travaux des commissions, ainsi que les membres des groupes de travail constitués en leur sein, sont remboursés de leurs frais de déplacement en fonction des modalités décidées annuellement par le Comité Directeur National, sur proposition du trésorier général.

#### **Article IV.1.12. — Budget et dépenses des commissions**

Pour l'exécution des tâches qui leur ont été confiées, les commissions disposent des crédits prévus au budget prévisionnel intégré dans le budget prévisionnel général de la fédération. Ce budget est préparé au sein de la commission nationale. Il comporte obligatoirement une ventilation, "poste par poste". Il est présenté, pour avis, au trésorier général, puis il est soumis à l'approbation du Comité Directeur National qui, en tout état de cause, peut toujours le modifier. Durant l'exercice, les ouvertures de dépenses s'effectuent au fur et à mesure, sur formulaire établi par le trésorier général ou son adjoint.

#### **Article IV.1.13. — Les collèges fédéraux d'instructeurs**

Le règlement intérieur de chaque collège national est nécessairement pris en conformité avec le règlement intérieur de la commission au sein de laquelle le collège est institué. Il précise, en outre, les devoirs et prérogatives du collège et de ses membres. Lorsqu'ils remplissent les conditions définies par ces règlements, les candidats au titre d'instructeur national sont nommés par le Comité Directeur National, sur proposition du président de la commission nationale dont ils dépendent. L'usage du titre d'instructeur doit obligatoirement être suivi de la mention de l'activité concernée et de la portée de la fonction.

Toute usurpation de titre pourra entraîner des poursuites disciplinaires.

### **Article IV.2 - LES COMMISSIONS : Dispositions particulières**

#### **Article IV.2.5 — Les commissions "culturelles"**

Il s'agit des commissions archéologie subaquatique – environnement et Biologie subaquatiques - plongée souterraine. Elles ont plus particulièrement pour objet les applications culturelles et scientifiques de la pénétration de l'homme sous l'eau. Elles tendent à initier le plus grand nombre de licenciés à la connaissance et la protection du milieu

subaquatique et promeuvent leurs activités. Dans leur domaine, elles offrent leur concours aux pouvoirs publics tout en respectant les réglementations en vigueur.

#### **Article IV.3. — Missions**

Lorsque des représentants de la fédération se voient confier une mission ponctuelle, le mode de transport et le remboursement de frais sont fixés par le trésorier général de la fédération en fonction de la distance, de l'urgence et de l'importance de la mission, après avis du Président de la fédération ou de son délégué. Les personnes missionnées doivent rendre compte de leur mission dès l'expiration de celle-ci et au plus tard dans les 15 (quinze) jours suivant la fin de leur mission. Des avances sur frais peuvent être opérées sur la base d'évaluation mais le solde de remboursement de frais est opéré sur justificatifs à réception du rapport ou compte rendu de mission.

### **Mode électif : statuts adoptés selon les Régions**

#### **Option 1 :**

Le président de chaque commission est élu par l'Assemblée Générale regroupant l'ensemble des membres du comité dont la commission dépend.

#### **Option 2 :**

Chaque commission procède, lors de l'Assemblée Générale du comité, à une réunion regroupant les représentants des membres pratiquant l'activité de la commission. Ceux-ci proposent un Président qu'ils soumettent à élection par l'Assemblée Générale regroupant l'ensemble des membres du comité de la commission de tutelle.

En cas de premier refus du candidat proposé, un autre candidat à la présidence de la commission doit être proposé à l'Assemblée Générale, selon les mêmes modalités que celles décrites précédemment.

En cas de deuxième refus, l'élection a lieu directement par l'Assemblée Générale regroupant l'ensemble des membres du comité dont la commission dépend.

Tout licencié est éligible à la présidence d'une commission.

Le nombre de voix de chaque membre est établi en fonction du barème prévu par l'article 4.1 des statuts du comité.

A l'issue de son élection le président de la commission désigne deux vice-présidents.

À cet égard, les Présidents de commissions régionales ou interrégionales doivent communiquer au siège fédéral et au Président de la commission nationale de leur discipline ou activité, dans le mois qui suit leur élection, leurs coordonnées ainsi que celles des vice-présidents. Par la suite, ils doivent informer le siège national et le président de la commission nationale de toutes modifications.

En cas de vacance du poste de Président d'une commission, c'est le 1<sup>er</sup> vice-Président qui est chargé d'exercer provisoirement les fonctions présidentielles. L'élection du nouveau Président doit intervenir au cours de la plus proche Assemblée Générale.

---

**Question :** Je souhaite me présenter comme président de commission régionale ?

**Réponse :** Il faut, avant tout être licencié à la FFESSM pour l'année en cours. Faire acte de candidature auprès de son comité régional. Être âgé de 18 ans révolus.

## Assemblées Générales : Modalités, Invitations

La convocation pour AG est à envoyer aux Présidents de Clubs dans les délais définis dans les statuts et règlements intérieurs. Ceux-ci varient d'un département ou d'une région à l'autre. Il est donc nécessaire de consulter les statuts et règlements intérieurs du Comité Régional ou Départemental de tutelle.

Les années électorales ajoutent des contraintes particulières de délais et de forme. Par phénomène de cascade c'est le Comité Directeur National, Régional ou Départemental qui fixe les dates limites pour la tenue de vos Assemblées Générales. Les convocations devront donc être envoyées dans les délais définis dans le Règlement Intérieur. Lors des années électorales, qui correspondent aux années olympiques, un appel à candidature devra être lancé pour le poste de Président de Commission. Tout licencié peut être candidat mais il ne peut y avoir de cumul de mandat entre la Présidence d'un Comité quel qu'il soit et la Présidence d'une Commission.

Les candidatures doivent parvenir au secrétariat du comité par courrier postal dans les délais définis, être constituées d'une lettre de candidature, d'un *Curriculum Vitae* fédéral, d'une photo d'identité et des photocopies de la licence de l'année en cours (et de l'année écoulée si l'AG se déroule entre septembre et décembre, période des renouvellements de licences). Les votes concernant les personnes se font toujours à bulletin secret.

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale fixé par le Comité Directeur, figure sur les circulaires, lettres de convocation (réf. Titre IV Articles 4.1 du Règlement Intérieur de la FFESSM). Tout Président de Club peut requérir que des questions soient inscrites à l'ordre du jour, à l'exclusion de celles concernant des personnes. Le Règlement Intérieur prévoit un délai légal de réception de ces questions.

L'Assemblée Générale ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour, à l'exception de celles relatives à un événement particulier et important survenant après la date de sa convocation.

Une feuille de présence doit être tenue et le quorum doit être vérifié. Après l'Assemblée Générale, un procès-verbal doit être rédigé et diffusé dans les délais impartis (voir article 4 du règlement intérieur). Tout procès – verbal est signé par le Président.

**Question :** Lors une Assemblée Générale régionale, dois-je inviter le président de la commission nationale ?

**Réponse :** Il est possible de solliciter la présence du Président pour les Assemblées Générales régionales; celui-ci déplace ou envoie un représentant.

**Question :** Je suis président d'une commission départementale ou régionale à qui puis-je donner mon pouvoir pour une Assemblée Générale de commission respectivement régionale ou nationale ?

**Réponse :** A un de mes vice-Présidents, , ou à un autre Président de commission respectivement départementale pour une AG départementale ou régionale pour une AG nationale.

### En résumé :

| Désignation                           | Qui est concerné     | Modalité                     | Commentaires   |
|---------------------------------------|----------------------|------------------------------|----------------|
| Assemblée Générale                    | Les Clubs            | Convocation aux présidents   | Délais définis |
| Les candidatures                      | Tout licencié FFESSM | Vote à bulletin secret       |                |
| Ordre du jour de l'Assemblée Générale |                      | Fixé par le Comité Directeur |                |

## Exemple de mandat

Il existe un mandat de délégué officiel pour l'Assemblée Générale des Présidents de Club. D'autres types de mandats existent selon les régions. Il est obligatoire de se munir de la licence de l'année en cours, de bien faire remplir le mandat de délégué par le Président du Club.

### **MANDAT OFFICIEL DU DELEGUE**

#### **POUVOIR**

Je soussigné M .....  
N° de Licence .....  
Président du Club .....  
N° de club : 0\_ /.....

Donne pouvoir à M .....  
Domicilié à .....  
.....  
N° de licence .....  
N° de club .....

a l'effet de représenter le Club à l'Assemblée Générale Ordinaire de la Commission \_\_\_\_\_ du \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
en conséquence de quoi, voter au nom du Club, sur toute résolution à l'ordre du jour, faire toute déclaration, signer toute  
feuille de présence, etc..

Fait à ..... le ...../...../20

Cachet du Club et Signature  
précédé de la mention manuscrite  
**« BON POUR POUVOIR »**

---

#### **La partie ci-dessous est à remplir sur place le jour de l'Assemblée Générale Ordinaire.**

Nom du représentant .....  
N° licence (licence à présenter):.....  
Licencié au club de .....

NOMBRE DE LICENCIES du Club représenté : .....

NOMBRE DE VOIX .....



## **CHAPITRE 3 : LE COMPTE RENDU D'ACTIVITES**

## Région :

### Encadrants actifs

|                                              | <i><b>NOM &amp; prénom</b></i> | <i><b>email</b></i> |
|----------------------------------------------|--------------------------------|---------------------|
| <i><b>Président</b></i>                      |                                |                     |
| <i><b>1<sup>er</sup> Vice-Président</b></i>  |                                |                     |
| <i><b>2<sup>ème</sup> Vice-Président</b></i> |                                |                     |

### Encadrants actifs

| FB1: | FB2: | FB3 | INBS |
|------|------|-----|------|
|      |      |     |      |
|      |      |     |      |

### Stages diplômants

### stages non diplômants

### Faits marquants

### Projets 2015-2016

### Suggestions

## **CHAPITRE 4 : LES REUNIONS ET STAGES** **NATIONAUX**

## Séminaire des Cadres

Le séminaire des cadres a lieu tous les **deux ans**.

La **date et le lieu** sont déterminés lors de la réunion du Bureau National.

Le Chargé du Secrétariat de la CNEBS envoie aux Présidents de CREBS l'information concernant cette manifestation et ce dans des délais les plus courts.

Les Présidents des CREBS ont pour mission de désigner deux cadres de leur Région pour participer au séminaire.

Les frais de déplacements et d'hébergement des cadres désignés seront pris en charge par la Commission Nationale suivant les barèmes en vigueur.

Les Présidents de Commissions Régionales doivent transmettre au Chargé du Secrétariat de la CNEBS les noms des Cadres devant participer au séminaire, **trois mois** avant la tenue de celui-ci afin de permettre la mise en place de la logistique de cette manifestation. Il va sans dire que les Présidents de CREBS ont toute latitude de faire venir d'autres cadres supplémentaires dans la mesure où leur commission peut en assumer les frais.

Afin de permettre à un maximum de cadres régionaux de participer au séminaire, les Instructeurs Nationaux ne seront pas pris en charge par la CNEBS, en dehors du ou des Instructeurs désignés lors de la réunion du Collège des Instructeurs, pour animer le séminaire.

**Question :** Je souhaite participer à cette réunion, mais il y a déjà deux représentants de ma région inscrits ?

**Réponse :** Tous les cadres de la commission peuvent venir à ce séminaire, mais il n'y en aura que deux pris en charge sur le budget de la CNEBS. Les autres sont pris en charge sur le budget de leur région, de leur département ou sur leurs fonds propres.

**Question :** Que comprend la prise en charge de ce séminaire ?

**Réponse :** Le séminaire commence le samedi midi et se termine le dimanche après-midi. En dehors de ce créneau, les frais sont à la charge des participants (repas ou nuit supplémentaires)

## Réunions des Présidents de Commissions Régionales

Les Présidents des Commissions Régionales se retrouvent tous les ans à l'occasion de l'Assemblée Générale de la FFESSM et lors de la Réunion Annuelle de la Commission Nationale Environnement et Biologie Subaquatiques.

La date et le lieu de l'Assemblée Générale sont déterminés par le Comité Directeur National.

La date et le lieu de la Réunion Annuelle sont déterminés par la CNEBS.

Le Chargé du Secrétariat de la CNEBS envoie les informations concernant ces manifestations aux Présidents des CREBS dans les meilleurs délais.

Les Présidents des Commissions qui ne peuvent pas être présents lors de cette réunion doivent déléguer à leur Vice - Présidents. Ils peuvent également se faire représenter par un autre Président de commission dans le cas d'impossibilité des Vice-présidents.

Les Présidents des Commissions Régionales feront parvenir au Président de la CNEBS, 15 jours avant la date de la réunion, les points qu'ils souhaitent aborder lors de cette réunion.

## Perfectionnement des Cadres

La CNEBS organise et prend financièrement en charge des Stages de Perfectionnement des Cadres lors de week-end spécifiques.

La date, le lieu et le sujet de ces stages sont déterminés par la Commission Nationale et sont communiqués lors de la réunion annuelle aux Présidents de CREBS.

### **Stages réservés aux FB1, FB2 et FB3**

Les participants : le quota est de deux par région et en cas de surnombre, les candidats sont désignés par les Présidents de leurs Commissions Régionales d'appartenance.

En cas de carence de candidats dans une Région les places disponibles peuvent être attribuées à d'autres Régions.

Ces stages sont prioritairement réservés aux FB1, FB2 et FB3 **en titre et actifs**

#### Procédure :

- Les candidatures se font sur fichier électronique par internet.
- Les candidatures sont validées par la CNEBS, qui adresse un mail de confirmation aux candidats retenus.
- Les inscriptions définitives sont envoyées par les candidats au responsable du stage accompagnées d'une photocopie du profil fédéral (ou à défaut de la licence et des brevets) et du certificat médical deux mois (dernier délai) avant la date fixée du stage à l'organisateur avec un chèque de caution, dont le montant est fixé par le bureau de la Commission Nationale.
- Une fois les inscriptions closes, le chargé des Finances est informé du nombre de participants pour le déblocage des fonds correspondant à la manifestation.
- Les chèques doivent être libellés au nom de la FFESSM. Ceux-ci sont une caution en cas d'annulation injustifiée. Ils sont restitués aux participants du stage à leur arrivée mais en cas d'absence injustifiée, ils sont utilisés pour les frais complémentaires entraînés par celle -ci.
- Un courrier informe les stagiaires des modalités de déroulement du stage ainsi que tout autre renseignement que le responsable du stage jugera utile.

## **CHAPITRE 5 : LES CALENDRIERS**

## Les calendriers

Ils correspondent aux Organismes Déconcentrés de la Fédération et comprennent :

- Les calendriers Départementaux
- Les calendriers Régionaux
- Le calendrier National

### Les Calendriers Départementaux :

Ce sont les calendriers d'activités organisées dans les Clubs et Départements.

La diffusion reste régionale ou départementale selon le fonctionnement de chaque Région.

### Les Calendriers Régionaux :

Ceux-ci permettent non seulement de connaître les activités réalisées par les Commissions Régionales, mais aussi au Collège des Instructeurs Nationaux de déléguer un Instructeur National en cas de besoin.

Le secrétariat fédéral fait généralement un appel aux commissions nationales début septembre et demande que le calendrier destiné à paraître dans SUBAQUA lui soit communiqué **avant fin octobre**. Il est donc souhaitable que les commissions régionales puissent le communiquer avant cette date.

Ces calendriers qui ne doivent comporter que les stages dits « bloqués » sont également transmis par le chargé du Secrétariat au gestionnaire du site internet (Webmaster) pour mise à jour du site de la CNEBS. Les stages en formation continue, généralement destinés aux clubs locaux sont à faire paraître sur les sites des régions ou des départements.

Les dates des Assemblées Générales Régionales doivent être communiquées assez tôt dans le cas où il paraît souhaitable que le Président de la CNEBS ou son représentant assiste à celles –ci.

### Le Calendrier National :

Il comporte toutes les réunions organisées par la CNEBS ou auxquelles des membres de la CNEBS participent :

- Date de la Réunion Annuelle de fin d'année
- Dates du Salon de la Plongée
- Date de l'Assemblée Générale de la commission qui a lieu pendant l'Assemblée Générale Nationale
- Dates des Réunions de Bureau
- Date du Séminaire des Cadres Bio
- Date de la Réunion des Présidents de Région
- Dates des Réunions, Séminaires et Colloques du Collège des Instructeurs
- Dates des Stages Nationaux

## **CHAPITRE 6 : LES NOTES DE FRAIS**



## **RAPPEL DES REGLES DE FONCTIONNEMENT ET DE REMBOURSEMENT DE FRAIS DES DEPLACEMENTS :**

Ceux –ci sont remboursés sur la base du tarif 2<sup>e</sup> Classe SNCF, du domicile au lieu de réunion.

Dans la mesure où le voyage s'effectue :

- En 1<sup>e</sup> classe SNCF, un justificatif indiquant que le tarif 2<sup>e</sup> classe est plus cher que le tarif 1<sup>e</sup> Classe doit obligatoirement être joint aux billets (AR) 1<sup>e</sup> classe.
- En voiture, la règle reste la même que ci-dessus à savoir : remboursement sur la base du tarif 2<sup>e</sup> Classe SNCF. Un justificatif de tarif 2<sup>e</sup> Classe SNCF devra obligatoirement être joint. De plus, les justificatifs de péage devront également être joints (si péages il y a).

Normalement, les déplacements en voiture ne sont acceptés que lorsqu'il n'y a pas de moyens de transport collectif raisonnable ou lorsqu'il y a covoiturage.

Dans la mesure où le télépéage est utilisé, il est nécessaire de le remplacer par un autre type de paiement permettant de présenter un justificatif avec la note de frais, ce en raison du délai de facturation du télépéage qui peut dépasser le délai de remboursement fixé par la FFESSM.

Le tarif actuel de remboursement de la FFESSM est de 0,30 € par kilomètre pour tout déplacement en voiture.

Dans le cas de covoiturage, seul le propriétaire du véhicule utilisé est habilité à être remboursé des frais de déplacement.

### **REPAS :**

Le tarif actuel de remboursement fédéral est fixé à 25 € par repas. Si le prix du repas dépasse cette somme, les frais supplémentaires sont à la charge de la personne qui demande le remboursement. Si le prix est inférieur à 25 €, c'est le prix réel qui est remboursé et non pas 25 €.

Lorsque la réunion ou la manifestation commence un jour à 14 heures et se termine à 12 heures le lendemain, il est remboursé trois (3) repas, les 2 repas de midi et le repas du soir.

### **HEBERGEMENT :**

Le forfait actuel pour l'hébergement est de 70 € par nuitée, Petit Déjeuner compris.

Généralement, les réunions de la CNEBS ne comprennent que deux demi – journées. Dans le cas où les réunions ou manifestations commencent le premier jour à 9 h00, il est prévu que la nuit précédant la réunion ou la manifestation est prise en charge ; il est donc remboursé deux nuitées, toujours sur justificatif original.

Sauf indication contraire, la réservation des chambres pour les réunions et manifestations est effectuée par la personne chargée du Secrétariat.

Il est donc indispensable de la prévenir par courrier électronique dans les délais fixés de la présence ou de l'absence à la réunion ou à la manifestation ayant fait l'objet d'une convocation.

Dans la mesure où aucune réponse n'est communiquée dans le délai fixé, aucune réservation ne sera effectuée.

Dans le cas de l'Assemblée Générale de la CNEBS (même date que l'Assemblée Générale de la FFESSM), la réservation des chambres se fait individuellement pour les membres de la CNEBS.

### **REMBOURSEMENT DES FRAIS**

Le remboursement des frais se fait sur justificatifs originaux. Il n'est pas accepté de photocopies sans accord du Chargé de Trésorerie de la CNEBS.

La ligne de dépenses est ouverte au Siège Fédéral pendant un mois à dater du jour de la réunion ou de la manifestation.

Toute note de frais hors délai n'est pas remboursée.

La FFESSM n'effectue le remboursement que lorsque l'ensemble des notes de frais des participants à une réunion ou à une manifestation lui est parvenu.

Aussi, il est indispensable de faire parvenir au Chargé de Trésorerie de la CNEBS dans un délai de 15 jours maximum après la réunion ou la manifestation.

- D'une part le formulaire de demande de remboursement par courrier électronique
  - D'autre part les justificatifs originaux par courrier postal
- (Il est recommandé de faire des photocopies de justificatifs, au cas où il y aurait un problème de perte de courrier avec la Poste, comme cela s'est déjà produit plusieurs fois).

Ceci permet au chargé de Trésorerie de saisir, de vérifier et de transmettre au Siège Fédéral l'ensemble des documents avant la fermeture de la ligne budgétaire.

| BASE DE REMBOURSEMENT DE FRAIS (FONCTIONNEMENT COMMISSIONS)                                                     |                                                                                                                                             |                                                                                                    |       |           |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|-----------|
| COCHEZ LA CASE "TYPE DEPL" SELON LE MOTIF DE VOTRE DEPLACEMENT A renvoyer au plus tard 1 mois après l'événement |                                                                                                                                             |                                                                                                    |       |           |
| COMPETITIONS & MANIFESTATIONS INTERNATIONALES                                                                   |                                                                                                                                             |                                                                                                    |       |           |
|                                                                                                                 |                                                                                                                                             |                                                                                                    |       |           |
| FUNCTION                                                                                                        | DEPLACEMENT                                                                                                                                 | HOTEL                                                                                              | REPAS | TYPE DEPL |
| Président Commissions Nationales                                                                                | Budgetés dans le cadre du prévisionnel de la commission à l'étranger et sur les bases en vigueur pour chaque participant sur le territoire. |                                                                                                    |       |           |
| Bureau Commissions Nationales                                                                                   |                                                                                                                                             |                                                                                                    |       |           |
| Juges, Arbitres, Instructeurs, Entraîneurs, Compléteurs                                                         |                                                                                                                                             |                                                                                                    |       |           |
| Remarques: Tous cas particuliers doivent être soumis à l'approbation du Trésorier Général.                      |                                                                                                                                             |                                                                                                    |       |           |
| Nom :                                                                                                           |                                                                                                                                             |                                                                                                    |       |           |
| Prénom :                                                                                                        |                                                                                                                                             |                                                                                                    |       |           |
| Adresse:                                                                                                        |                                                                                                                                             |                                                                                                    |       |           |
| Date et Lieu du Déplacement:                                                                                    |                                                                                                                                             |                                                                                                    |       |           |
| Numéro de Téléphone                                                                                             |                                                                                                                                             |                                                                                                    |       |           |
| Mail:                                                                                                           |                                                                                                                                             |                                                                                                    |       |           |
| Commission Nationale de:                                                                                        |                                                                                                                                             |                                                                                                    |       |           |
| Poste Budgétaire:                                                                                               |                                                                                                                                             |                                                                                                    |       |           |
|                                                                                                                 |                                                                                                                                             |                                                                                                    |       |           |
|                                                                                                                 |                                                                                                                                             |                                                                                                    |       |           |
|                                                                                                                 | DEPLACEMENT                                                                                                                                 | HOTEL                                                                                              | REPAS | TOTAL     |
| Montant proposé pour remboursement                                                                              |                                                                                                                                             |                                                                                                    |       |           |
| Montant proposé par le chargé des finances                                                                      |                                                                                                                                             |                                                                                                    |       |           |
| Montant remboursé par le Service Comptabilité                                                                   |                                                                                                                                             |                                                                                                    |       |           |
| Remarques et Précisions :                                                                                       |                                                                                                                                             | Nombre et noms des personnes transportées:                                                         |       |           |
|                                                                                                                 |                                                                                                                                             | Chambres partagées avec :                                                                          |       |           |
|                                                                                                                 |                                                                                                                                             | Autres précisions ou remarques (tps matériel par ex):                                              |       |           |
|                                                                                                                 |                                                                                                                                             |                                                                                                    |       |           |
| Utilisation du véhicule:                                                                                        |                                                                                                                                             | Je soussigné,..... atteste avoir utilisé mon véhicule pour avoir effectué le trajet de..... à..... |       |           |
|                                                                                                                 |                                                                                                                                             | soit .....kms au total.                                                                            |       |           |
| En cas d'abandon de remboursement:                                                                              |                                                                                                                                             |                                                                                                    |       |           |
| Je soussigné..... certifie renoncer au remboursement des frais de déplacement ci dessus et les laisser          |                                                                                                                                             |                                                                                                    |       |           |
| à la Fédération en tant que don.(selon barème fiscal 2011)                                                      |                                                                                                                                             |                                                                                                    |       |           |
|                                                                                                                 |                                                                                                                                             |                                                                                                    |       |           |

**1) A quel remboursement on a droit si on prend l'avion ?**

Base SNCF 2nde classe + Indemnité Kilométrique domicile/gare

**2) A quel remboursement on a droit si on ne part pas de chez soi ?**

Si moins cher qu'en partant du domicile, c'est pris totalement en charge.

Si plus cher qu'en partant du domicile, c'est le remboursement en partant du domicile qui sera appliqué.

### **3) Une copie d'écran du site SNCF = un devis SNCF OK ?**

Oui les deux conviennent.

### **4) On a un billet pour deux participants à une réunion, on fait comment ?**

On l'explique dans les commentaires/remarques de la feuille de remboursement.

Eventuellement, celui où le nom n'apparaît pas, peut faire une déclaration sur l'honneur comme quoi le second billet est pour lui.

### **5) Comment se faire rembourser métro si le tarif n'est pas inscrit (il y a des métros dans différentes villes avec différents tarifs.) ?**

Envoyer le tarif en vigueur de la ville : copie d'écran des leurs tarifs sur leur site web.

### **6) Modalités en cas de covoiturage = un seul remboursement sur la base SNCF 2nde ?**

1 seul remboursement mais prise en compte de deux devis SNCF ce qui augmente le remboursement

Par exemple :

- Deux personnes partent ensemble en voiture. Les frais de voiture s'élèvent à 300 euros (Km et péages). Le devis SNCF est de 120 euros par personne. Donc le chauffeur pourra être remboursé de 240 euros. Ne sera plus que de 60 euros de sa poche.

- Autre exemple. Deux personnes covoiturent et les frais de voiture sont toujours de 300 euros mais le devis SCNF de 160 euros.

Le chauffeur sera remboursé totalement de ses frais réels s'élevant à 300 euros puisque les deux devis SNCF s'élève à 320 euros.

Ce raisonnement marche pour 3 et plus.....

### **7) Peut-on se faire rembourser un ticket de parking ?**

**Ok si on a uniquement un ticket de carte bancaire ?**

Oui, pas de problème.

### **8) Pour une AG nationale, la base de remboursement est la 1<sup>ère</sup> classe SNCF ?**

Oui, cela est bien indiqué sur la feuille de remboursement (Cf AG nationale Chartres 2013).\*

## **CHAPITRE 7 : LA MISE A JOUR DES LISTING**

Le Chargé du Secrétariat de la Commission effectue la mise à jour des adresses des différents Cadres et des responsables de la Commission.

Un certain nombre de documents doivent ainsi être régulièrement remis à jour.

#### **La liste des MEMBRES DE L'EQUIPE D'ANIMATION DE LA CNEBS**

Noms, prénoms, adresses, coordonnées téléphoniques et adresses électroniques.

#### **La liste des INSTRUCTEURS NATIONAUX DE BIOLOGIE SUBAQUATIQUE**

Noms, prénoms, adresses, coordonnées téléphoniques et adresses électroniques.

#### **La liste des PRESIDENTS DE COMMISSIONS REGIONALES**

Noms, prénoms, adresses, coordonnées téléphoniques et adresses électroniques.

#### **La liste des PRESIDENTS DE COMMISSIONS DEPARTEMENTALES**

Noms, prénoms, adresses, coordonnées téléphoniques et adresses électroniques.

A l'issue de chaque Assemblée Générale électorale, chaque Responsable de Commission Départementale doit informer le Comité Directeur et la Commission Régionale d'appartenance des coordonnées du Président, des Vice-Présidents.

De même, chaque Commission Régionale doit informer le Comité Directeur de sa région d'appartenance et la Commission Nationale. Les coordonnées du Président, des Vice-Présidents la Commission Régionale concernée sont transmises par les Comités Régionaux ou Interrégionaux au Comité Directeur National de la FFESSM.

**Tous les ans**, les Responsables des Commissions Régionales informent le Chargé du Secrétariat des mises à jour à effectuer. Ce dernier informe le gestionnaire du site Internet pour la mise à jour du site de la Commission Nationale.

Le fait de transmettre ses coordonnées implique l'autorisation de voir communiquer celles-ci sur le web et sur les listings fédéraux.

# **CHAPITRE 8 : LA COMMUNICATION, LA COORDINATION**

## Rapports entre les différentes structures

On ne peut évoquer ou codifier les rapports entre les différentes Commissions sans faire un rappel de l'Organisation Fédérale, souvent mal connue, voire totalement ignorée...

Qu'on le déplore ou non, il faut se souvenir que nos Commissions ne sont pas des entités juridiques distinctes, contrairement aux Comités Régionaux ou Départementaux. Leur rôle est donc, avant tout, de travailler, suivant leur spécialité, au développement de l'activité qui est la leur, dans le respect des objectifs définis par leurs Comités Directeurs respectifs.

Appartenant à une même Fédération, ces Comités se doivent d'œuvrer dans le même sens et donc d'appliquer partout la même politique.

En ce qui nous concerne plus particulièrement, ces objectifs restent assez généraux pour ne pas susciter de grandes polémiques ; toutefois, lors de la définition du budget prévisionnel de la Commission Nationale, il importe que les dépenses prévues suivent le fil conducteur donné chaque année par le Bureau Fédéral. Celui – ci devrait aussi, logiquement, dans la définition des objectifs, tenir compte des observations faites par les Responsables de Commission.

Bien transmettre ces objectifs et permettre un fonctionnement sans frictions internes impliquent pour les structures fédérales, de communiquer et de fonctionner dans les deux sens :

- **Vertical** : Du Comité Directeur à la Commission Nationale, de la Commission nationale aux Commissions Régionales, des Commissions Régionales aux Commissions Départementales. On pourrait y ajouter des Commissions Départementales aux Clubs, lorsque l'activité considérée y existe.

Dans un certain nombre de cas, Région ou Département, il peut aussi arriver qu'une Commission fasse défaut. C'est alors à la Commission (située « au-dessus ») d'appartenance de prendre le relais en direction des Clubs.

Par exemple, certaines Régions hors métropole n'ont pas ou peu de Commissions (St Pierre et Miquelon, Polynésie, Nouvelle-Calédonie). Les Clubs de ces zones s'adressent alors directement à la Commission Nationale.

Les Comités Départementaux (CoDep FFESSM) sont de création beaucoup plus récente que les Comités Régionaux ; ils sont aussi plus nombreux, comportent parfois un très petit nombre de Clubs et, pour cette raison, sont parfois dépourvus de Commission Environnement et Biologie Subaquatiques ; la Commission Régionale intervient alors directement auprès des Clubs.

La hiérarchie entre ces différents étages est purement fonctionnelle.

Le fonctionnement de l'ensemble est le résultat d'une discipline librement consentie.

Toutefois, l'appartenance de tous à la même entité fédérale implique, pour l'essentiel, le respect d'une certaine discipline, l'ensemble de la pyramide travaillant dans le respect d'objectifs définis par le Comité Directeur de la FFESSM.

- **Horizontal** :

Il n'y a pas, à proprement parler, de rapports codifiés entre les structures « horizontales » des Commissions : de Région à Région, de Département à Département.

Les relations entre commissions s'effectuent de manière informelle selon un code de « Bonne Conduite »

On rencontre en fait trois types de rapports :

- Entre structures voisines
- Entre structures « de l'intérieur » et du littoral
- Entre structures éloignées

## Rapports entre structures différentes

Première constatation : disparité entre les régions, particulièrement sur le plan géographique et démographique. Des régions ou inter-régions sont constituées de deux à 14 départements.

Certains départements n'ont que deux ou trois clubs, d'autres plusieurs dizaines.

On voit tout de suite l'intérêt d'une collaboration entre régions ou départements voisins, particulièrement sur le plan de l'encadrement, de l'organisation des formations, stages, sorties et de toutes les activités nécessitant des moyens humains ou matériels.

Première difficulté : qui comptabilise quoi ?

Deuxième difficulté possible : la transhumance de l'intérieur vers les côtes.

**Exemple 1 :** Tel club appartenant à une Région ou un Département X, peut être plus près du centre d'activité de la structure voisine Y et donc avoir intérêt à faire appel à un encadrant de cette structure.

Dans ce cas, les Brevets éventuels **seront délivrés par la région X** et signés par un moniteur de la région Y.

**Exemple 2 :** Un ou plusieurs plongeurs de la région A, vont suivre une formation dans la région B.

Ici, **c'est la région B qui délivrera les brevets.**

Le simple bon sens veut que, dans ce cas, la région B informe la région A qu'elle a délivré ces brevets.

**Exemple 3 :** La région C, située au fin fond de la jungle urbaine, organise un stage au bord de la mer, territoire de la région D.

Elle n'a aucune obligation d'avertir cette dernière, c'est vrai, mais là aussi, la plus élémentaire politesse, montre qu'elle DOIT le faire.

L'établissement et la diffusion, **dans un délai raisonnable**, d'un calendrier régional des stages résoudraient partiellement le problème, mais rien ne remplace un contact direct entre structures.

On ne peut demander que chaque département, chaque club ou encadrant soit chaque fois averti de la moindre mise à l'eau dans son « fief », mais, avertir les régions concernées est courtois..

Cela permet, d'une part d'informer éventuellement ceux qui se déplacent des conditions sur place : conflits entre usagers de la mer, réglementations ; mais aussi d'intégrer, si besoin est, quelque candidat local à une formation extérieure.



## **CHAPITRE 9 : DIPLÔMES ET CARTES**

Les diplômes FB3 sont à la charge exclusive du président de la CNEBS.

Les diplômes sont délivrés directement par la FFESSM sous forme d'une carte.

La saisie de la formation et des coordonnées des candidats se font sur le site de la Fédération.

Chaque Président de Comité Régional possède un code d'accès ou login et un mot de passe permettant l'ouverture et la clôture des sessions de formation. Il peut donner l'accès et le code au président de la Commission Régionale.

Les stages biologie de niveaux 1 et 2 : Depuis juillet 2013, les présidents de club peuvent, après avoir informé le président de la CREBS, organiser un stage, valider les formations et enregistrer les brevets. De plus, à la fin du stage, le président du club doit transmettre au président de la CREBS la liste des brevetés.

Les stages de formateurs 1<sup>er</sup> et 2<sup>ième</sup> degré sont gérés à l'échelon régional, avec éventuellement délégation aux départements.

En fin de stage, l'organisateur complète la session en entrant les numéros de licence des candidats (en cas d'erreur, seul le Président de région pourra effectuer la rectification), vérifie le contenu et informe le Président de région qui clôt la session.

**Toute session informatique close ne peut être ré ouverte, en cas d'erreur une nouvelle session doit être créée.**

Les candidats reçoivent leur carte fédérale dans la quinzaine qui suit la clôture de la session.

L'organisateur transmet à sa région les informations complémentaires : bilan de stage, encadrants, jury etc... (selon l'organisation régionale).

- Lorsque la session informatique est remplie, il y a possibilité d'en faire un bordereau
- vous pouvez faire un *copier / coller* de la page et l'enregistrer sous « *Word* »
  - ceci vous donne un bordereau sur lequel vous pouvez ajouter des informations complémentaires
  - pensez à supprimer les informations confidentielles (mot de passe).

Cette manipulation permet un suivi des formations et délivrances de brevets.

### **Exemple de bordereau fédéral**

|             |                                      |                |
|-------------|--------------------------------------|----------------|
| 📄 Numéro    | 📄 Niveau<br><b>NIVEAU 1 BIOLOGIE</b> | 📄 Moniteur     |
| 📄 N° Comité | 📄 Date                               | 📄 mot de passe |
| 📄 Statut    | 📄 Lieu                               |                |

---

**SESSION CLÔTUREE LE 14/09/2009**

| Licence | Nom | Statut |
|---------|-----|--------|
|---------|-----|--------|

**Autre façon de procéder** : le Président de Commission Régionale demande aux organisateurs de stage diplômants de remplir un bordereau qu'il peut ensuite archiver et c'est lui qui valide les brevets auprès de la FFESSM (exemple ci-dessous)

[illegible]

# **CHAPITRE 10 : LA SECURITE EN PLONGEE**

## **L'organisateur d'une sortie ou d'une activité fédérale est tenu de respecter les règles et normes de sécurité imposées par la réglementation et la législation en cours.**

Toute activité de plongée subaquatique que ce soit à l'air ou aux mélanges est régie par une législation (lois et arrêtés) définie et publiée au Journal Officiel de la République Française et valable pour tous les territoires dépendant de cette République. Cette législation a été largement diffusée au sein de la Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous –Marins et peut être consultée sur le site Fédéral.

Les plongées organisées dans le cadre des actions environnement et biologie subaquatiques sont considérées comme des plongées d'exploration et, à ce titre, relèvent de la législation relative à ce titre de plongée. Dans le cas où un stage environnement et biologie subaquatiques est effectué par une Commission ou un Club sur un territoire autre que celui de la République Française, les législations locales font foi en matière de plongée subaquatique. Toutefois si un accident arrive à bord d'une embarcation **battant pavillon français**, c'est la législation française qui sera appliquée.

Il appartient aussi à tout organisateur de plongées environnement et biologie subaquatiques de respecter la réglementation fédérale et le code du sport.

# **CHAPITRE 11 : LES FORMATIONS FEDERALES DE LA COMMISSION NATIONALE ENVIRONNEMENT ET BIOLOGIE SUBAQUATIQUES** **(référence Créteil 2015)**

# **DECOUVERTE ET CONNAISSANCE DU MILIEU**

## **FORMATIONS FEDERALES EN ENVIRONNEMENT ET BIOLOGIE SUBAQUATIQUES**



## DECOUVREZ LE MILIEU SUBAQUATIQUE AVEC LA F.F.E.S.S.M

### **VOIR, COMPRENDRE, AIMER, RESPECTER**

*Quatre mots qui sont une profession de foi : celle que tout plongeur devrait faire sienne.*

*Avec notre fédération, ouvrez grand les yeux, protégez la vie, devenez des plongeuses et des plongeurs responsables.*

*Découvrir et se faire plaisir...tout en protégeant la nature*

Chaque année les Commissions Nationale, Régionales et Départementales Environnement et Biologie Subaquatiques de la Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous- Marins organisent des stages de « Découverte et Connaissance du milieu subaquatique ».

Ces stages sont une façon d'évoluer dans la connaissance du milieu subaquatique quel que soit le niveau de plongée.

Une première approche de la vie marine est possible via **l'Attestation de découverte de l'environnement subaquatique**. Elle s'adresse aux plongeurs (adultes ou jeunes) débutants ou non qui sont intéressés par ce sujet mais ne leur donne pas de prérogatives particulières.

Pour les jeunes plongeurs de 10 à 16 ans une approche ludique de la Biologie est proposée via le cursus **jeunes plongeurs biologistes**. Ce cursus ne leur donne pas de prérogatives particulières.

Pour les plongeurs adultes, les formations diplômantes commencent par deux niveaux de plongeurs biologie. Le 1<sup>er</sup> niveau de biologie, **Plongeur Biologie niveau 1 (PB1)** peut être suivi dès l'accession au P1 qualifié PA12 Technique, aux PESH 20 m et Apnéiste en eau libre. Le 2<sup>ème</sup> niveau de biologie, **Plongeur Biologie niveau 2 (PB2)** peut être suivi dès l'accession au P2 Technique. Ces niveaux permettent d'aborder puis d'approfondir l'organisation de la vie subaquatique mais ne donnent aucune prérogative d'encadrement ou d'enseignement en Environnement et Biologie Subaquatiques.

Il est possible pour des PB2 d'accéder au 1<sup>er</sup> niveau d'**encadrement** de Biologie Subaquatique, appelé **Formateur Biologie 1<sup>er</sup> degré (FB1)**. Ce premier niveau d'encadrement permet d'organiser des formations de PB1 et PB2.

Les formations au **Formateur Biologie 2<sup>ème</sup> degré (FB2)** sont organisées sous la responsabilité des Commissions Régionales ou Nationale Environnement et Biologie Subaquatiques.

Les formations au **Formateur Biologie 3<sup>ème</sup> degré (FB3)** sont organisées par la Commission Nationale Environnement et Biologie Subaquatiques.

## FORMATIONS FEDERALES EN BIOLOGIE SUBAQUATIQUE

« Pour une meilleure connaissance du milieu subaquatique »

C'est le moyen « D'APPRENDRE LA MER TOUT EN RESPECTANT L'ENVIRONNEMENT ».

Les Formations Fédérales Environnement et Biologie Subaquatiques s'organisent suivant plusieurs niveaux.

### ATTESTATION DE DECOUVERTE DE L'ENVIRONNEMENT MARIN

- Cette formation s'adresse à des plongeuses et plongeurs, débutants ou non, désirant découvrir le milieu subaquatique avant de s'engager éventuellement dans un cursus de qualification et de formation.

### Jeune Plongeur Biologiste

- Découverte de la plongée d'observation (plongée biologie) pour les jeunes de 10 à 16 ans

### 1<sup>er</sup> NIVEAU DE BIOLOGIE SUBAQUATIQUE : Plongeur Biologie niveau 1 (PB1)

- Apprentissage de la plongée d'observation (plongée biologie) et de l'organisation générale de la vie subaquatique.

### 2<sup>e</sup> NIVEAU DE BIOLOGIE SUBAQUATIQUE : Plongeur Biologie niveau 2 (PB2)

- Approfondissement de la connaissance des grands groupes et des rapports des êtres vivants entre eux et avec leur milieu.
- Apprentissage des techniques de laboratoire.

### 1<sup>er</sup> NIVEAU D'ENCADREMENT : Formateur Biologie 1<sup>er</sup> degré

- Connaissances élémentaires des techniques de laboratoire.
- Initiation à l'enseignement de l'environnement et de la biologie.
- Présentation orale d'un exposé à un public préparant le PB1.
- Présentation orale d'un exposé à un public préparant le PB2.
- La formation comprend obligatoirement des plongées biologie avec mise en situation d'encadrement de débutants biologie et des cours théoriques.

### 2<sup>e</sup> NIVEAU D'ENCADREMENT : Formateur Biologie 2<sup>ème</sup> degré (FB2)

- Organisation pratique et théorique de la discipline.
- Perfectionnement à l'enseignement de la discipline jusqu'au niveau FB1.

### 3<sup>e</sup> NIVEAU D'ENCADREMENT : Formateur Biologie 3<sup>ème</sup> degré (FB3)

- Perfectionnement à l'enseignement de la discipline jusqu'au niveau FB2.

# DECOUVERTE DE L'ENVIRONNEMENT SUBAQUATIQUE

## ATTESTATION DE DECOUVERTE DE L'ENVIRONNEMENT SUBAQUATIQUE

### Objectifs :

Découverte et sensibilisation à l'observation et à la protection de la vie subaquatique.

### Conditions :

Les conditions minimales pour l'attribution de cette attestation sont les suivantes :

- Etre titulaire d'une licence de la F.F.E.S.S.M. en cours de validité et d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique de la plongée subaquatique de moins de 1 an.
- Pour les mineurs à partir de huit ans, être en possession d'une autorisation parentale ou d'un responsable légal, dans le cas où il y a immersion.

En cas d'immersion et si le participant n'est pas licencié, les conditions sont celles relatives au pack découverte, pour la plongée en scaphandre, et de la randonnée subaquatique pour la plongée libre.

### Organisation : A partir du niveau Club

Une formation théorique d'environ 3 heures qui peut être réalisée en milieu naturel, auxquelles s'ajoutent obligatoirement une ou des activités telles que : plongées, randonnée subaquatique.

### Encadrement :

Au minimum un Formateur Biologie 1er degré (FB1)

L'encadrement, pour la plongée en scaphandre doit être en conformité avec Le code du sport pour ce qui est de l'exploration (annexe III b : conditions de pratique de la plongée en milieu naturel « en exploration »).

### Délivrance de l'attestation :

L'attestation est achetée par les clubs en fournitures fédérales et doit porter les signatures

- du ou des cadres ayant organisé cette formation
- du titulaire

## **PROGRAMME DE L'ATTESTATION DE DECOUVERTE DE L'ENVIRONNEMENT SUBAQUATIQUE**

### **THEORIE**

- **Il existe différents milieux (expliquer simplement la notion d'habitat).**
- **Il existe différentes formes de vie (des végétaux, des animaux...).**
- **Comment et où regarder ?**
- **Susciter l'intérêt en apportant des éléments d'identification permettant de ranger les êtres vivants en grands groupes.**
- **Développer un comportement respectueux de l'environnement aquatique.**
- **Rechercher dans la documentation.**

### **PRATIQUE :**

**Deux mises à l'eau sous forme de plongées, de randonnées subaquatiques, etc...**

# CURSUS ENVIRONNEMENT ET BIOLOGIE SUBAQUATIQUES

## JEUNES PLONGEURS BIOLOGISTES

### Objectifs de la Formation :

Ce cursus s'adresse à des jeunes plongeurs de 10 à 16 ans, motivés par cette approche naturaliste de la plongée.

Il s'agit d'un cursus de découverte de la vie subaquatique dans une démarche de pédagogie active avec pour objectifs :

- une découverte des différents lieux de vie (= biotopes)
- une reconnaissance d'espèces courantes et des notions élémentaires de classification
- une sensibilisation au respect du milieu et à l'importance de comportements adaptés.

La connaissance passe d'abord par une découverte en milieu naturel suivie de recherches réalisées par les jeunes avec l'encadrement d'adultes.

Elle doit être proposée sous forme ludique et répondre à la curiosité naturelle, tout en s'appuyant sur l'utilisation des différents outils (Plaquettes, par exemple celle des signe bio, livres, DORIS, CROMIS...).

### Conditions de candidature :

- Être titulaire d'une licence de la FFESSM en cours de validité et en possession d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique de la plongée subaquatique de moins de 1 an
- Être titulaire du niveau technique de plongeur d'argent minimum avec une expérience en milieu naturel ou de la deuxième étoile de mer en cas de plongée libre (sous réserve d'un encadrement suffisant).

### Validation du cursus et délivrance du brevet :

La formation sera validée dès lors que le jeune aura suivi activement et donc avec intérêt le cursus.

Les jeux tests seront ludiques et auront pour seul but de s'assurer que le jeune a pu, au travers de cette démarche pédagogique, acquérir quelques bases sur la connaissance du milieu subaquatique et de son respect. Ils permettront surtout au jeune de s'autoévaluer.

Le brevet sera délivré par un Formateur Bio 1<sup>ier</sup> degré au minimum et enregistré par le président du club ou par le président de la commission environnement et biologie subaquatiques départementale ou régionale ou nationale.

### Organisation :

La pratique de l'activité plongée est organisée conformément au code du sport et aux recommandations du manuel de formation technique concernant les jeunes plongeurs (encadrement technique suffisant) :

- La réglementation spécifique à l'accueil des mineurs doit être suivie.
- Le cursus peut être organisé au niveau d'un Club ou d'un CoDep FFESSM, au niveau régional ou national.
- Un Formateur Bio 1<sup>ier</sup> degré au minimum doit être présent.
- Le cursus sera validé par un FB1 minimum.
- Les 5 modules (cf. tableau ci-dessous) peuvent s'enchaîner au cours d'un stage d'une semaine ou se dérouler sur plusieurs journées.
- 4 immersions au minimum (plongées et /ou randonnées subaquatiques) sont nécessaires pour réaliser le cursus.

### Pédagogie et principes :

Les jeunes participent à ces stages dans le cadre de leurs loisirs. L'approche bien que culturelle doit être proposée au travers d'une pédagogie participative dans laquelle les enfants sont les premiers acteurs.

- Toute formation doit débuter par une approche directe du milieu aquatique soit une plongée ou une randonnée subaquatique. Si les conditions ne sont pas favorables, on peut envisager une découverte d'estran ou une visite d'aquarium en complément.
- Les apports théoriques doivent être très limités et seront donnés à leur demande pour satisfaire leur curiosité, compléter les observations, donc pas de cours théoriques préalables.
- Bien qu'il ne faille pas négliger la sensibilisation au respect de l'environnement, cette thématique ne sera pas un des sujets centraux de la formation mais sera abordée en lien avec les situations rencontrées.

### Contenus de formation :

- En immersion et/ou PMT : Découverte des animaux se déplaçant et de la vie fixée, des différents habitats, des relations entre les espèces et le milieu de vie, et entre les espèces entre elles
- Recherche d'indices pour l'identification et mise en place des bases élémentaires de la classification faisant suite aux rencontres lors des immersions
- Notions d'approche et de distance d'observation à respecter
- Parties ludiques indispensables (plongées à base de jeux, d'énigmes, de photos...)
- Autres activités en fonction du temps disponible, de l'âge et des centres d'intérêt des jeunes : recherche d'organismes par rapport à une liste fournie ou des énigmes, utilisation d'appareils photos ou caméras par les plongeurs ou les encadrants selon l'aisance technique des plongeurs, observation à la loupe binoculaire d'échantillons très limités, pêche à pied, aquarium, utilisation de CROMIS, DORIS, réalisation d'un carnet de plongée avec CROMIS, petite présentation sur un sujet ...

### Exemple de planning d'activités sur 5 jours :

| STAGE BIO JEUNES |                                                            |                                                                                          |                                                                                           |                                                                                              |                                                                       |
|------------------|------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|
|                  | 1er jour                                                   | 2ème jour                                                                                | 3ème jour                                                                                 | 4ème jour                                                                                    | 5ème jour                                                             |
| Matin            | VOYAGE                                                     | Briefing<br>Plongée :<br>recherche<br>d'organismes fixés<br>(animaux ou<br>végétaux)     | Plongée : parcours<br>dans différents<br>biotopes<br>Utilisation des<br>signes des taxons | Plongée :<br>jeu coopératif :<br>recherche des 36<br>animaux d'une<br>plaquette de<br>photos | Plongée : suite du<br>jeu photos<br>(photos prises par<br>les jeunes) |
| Après-midi       | Briefing<br>Plongée :<br>recherche<br>d'animaux<br>mobiles | PMT dans une<br>crique :<br>observations dans<br>sable, posidonie,<br>rocher             | Découverte<br>terrestre des îles ;<br>Ferme aquacole                                      | Plongée ou jeu<br>terrestre selon<br>l'âge                                                   | débriefing du<br>Stage remise des<br>Attestations                     |
|                  | débriefing<br>plongée<br>recherches et<br>carnet           | débriefing plongée<br>recherches et<br>carnet                                            | débriefing<br>plongée<br>recherches et<br>carnet                                          | débriefing<br>plongée<br>recherches et<br>carnet                                             | VOYAGE                                                                |
| Soirée           | jeu de l'Oie de la<br>vie sous-marine<br>par équipes       | identification des<br>animaux et<br>végétaux des<br>plaquettes photos<br>et présentation | PMT de nuit :<br>Zone où les jeunes<br>ont pied<br>Combinaison et<br>lampe                | Jeu : devine-tête<br>présentation des<br>photos du jeu<br>photos<br>manquantes               |                                                                       |

| Connaissances, savoir-faire et savoir être                                                                                  | Commentaires et limites                                                                                                                                                                                                                                                  | Critères de réalisation                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <u>Module 1</u> : Découvrir et apprendre à reconnaître les animaux que l'on peut voir se déplacer dans différents milieux.  | Prendre le temps d'observer.<br>Identifier à partir d'indices facilement observables, quelques Poissons, Céphalopodes, Crustacés ou Échinodermes...<br>Utiliser les signes des taxons                                                                                    | Nommer les animaux mobiles les plus courants et les replacer dans leur milieu de vie.<br>Trouver des réponses aux questions concernant les espèces rencontrées.<br>Partager ses connaissances avec les autres.<br>Remplir le carnet de plongée à l'aide de plaquettes ou de livres ou de CROMIS (recherche faite par les jeunes). |
| <u>Module 2</u> : Découvrir et apprendre à connaître la vie fixée.                                                          | Notion d'animal et végétal<br>Identifier à partir d'indices facilement observables, quelques Algues, plantes à fleurs, Cnidaires, Éponges, Bryozoaires...<br>Repérer dans quelle situation on les rencontre (côté ombre, côté soleil, dans le sable, sur les rochers...) | Nommer les organismes fixés les plus courants et savoir les classer parmi les animaux ou végétaux.<br>Trouver des réponses à leurs questions concernant ces espèces rencontrées.<br>Partager ses connaissances avec les autres.<br>Remplir le carnet de plongée à l'aide de plaquettes ou de livres ou de CROMIS.                 |
| <u>Module 3</u> : Découvrir les interactions<br>-entre les habitants et les lieux de vie<br>-entre des espèces différentes. | Identifier quelques habitats (la pleine eau, le sable, les rochers) et leurs caractéristiques influençant la vie.<br>Observer le comportement des animaux (déplacement en bancs, cachette, station de nettoyage, prédation, reproduction...)                             | Découvrir au travers de parcours optimisés, 2 ou 3 lieux de vie différents et les habitants qui les peuplent.<br>Replacer, par exemple sur un schéma présentant les habitats rencontrés, la faune et la flore observées.<br>Citer quelques comportements observés.                                                                |
| <u>Module 4</u> : Savoir regrouper des espèces différentes dans le même groupe (= taxon).                                   | Élaboration d'une première classification afin de faciliter les recherches dans les livres et sites web ou autres<br>Aide de l'encadrant pour guider<br>Non exhaustif                                                                                                    | Être capable de mettre dans le même « panier » des espèces différentes en utilisant des critères observables en plongée.<br>Nommer différents groupes découverts.<br>Communiquer par les signes des taxons, en plongée                                                                                                            |
| <u>Module 5</u> : Évoluer sous l'eau pour observer sans perturber.                                                          | Respecter le milieu et ses habitants.<br><br>comportement responsable, avant, pendant et après la plongée                                                                                                                                                                | Approcher de façon respectueuse au cours de la plongée ou PMT, sans déranger.<br>Ne rien remonter, ne rien jeter dans l'eau.<br>Utiliser l'eau douce de façon raisonnable.                                                                                                                                                        |

# 1<sup>er</sup> NIVEAU DE BIOLOGIE SUBAQUATIQUE

## Plongeur Biologie Niveau 1 (PB1)

Apprentissage de la plongée d'observation et de l'organisation générale de la vie subaquatique.

### Objectifs de formation :

- Sensibiliser à l'approche des milieux aquatiques (observation et protection).
- Acquérir quelques notions sur les lieux de vie et leurs principaux habitants.
- Observer la faune et la flore et les situer dans les grands groupes de la vie subaquatique.
- Savoir comment aborder une plongée d'observation en recherchant les animaux à partir d'indices.
- Etre capable d'utiliser la documentation écrite adaptée.

### Conditions de candidature :

- Être titulaire d'une licence de la F.F.E.S.S.M. en cours de validité et en possession d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique de la plongée subaquatique de moins d'un an.
- Niveau Technique : P1 qualifié PA12 de la FFESSM ou brevet ou attestation admis en équivalence.
- Niveau apnéiste en eau libre (dans la cadre d'activités de plongée libre, avec la réglementation de la pratique spécifique en terme d'encadrement apnée)
- Plongeur Handi PESH 20 m sous réserve de l'encadrement technique adéquat et des conditions logistiques adéquates (club, vestiaire, bateau...). Avec la réglementation de la pratique spécifique par l'encadrement Handi EH1 (6m) ou EH2 (20m))

**Évaluation :** Contrôle ponctuel ou continu.

**Organisation :** A partir du niveau club.

Le Responsable du stage doit déclarer celui-ci au Président de la Commission Régionale Environnement et Biologie Subaquatiques, 1 mois avant la session.

A la formation théorique, d'une durée minimale de 16 heures, s'ajoutent obligatoirement au moins quatre plongées d'observation en milieu naturel (plongées scaphandre ou libre).

### Jury d'Examen :

- Le Président du Club, ou le Président de la Commission Environnement et Biologie Subaquatiques organisatrice ou leur représentant font office de Président de Jury.
- Un Formateur Biologie 1<sup>er</sup> degré (FB1) au moins (qui peut être aussi le président du jury, s'il est désigné par un des précédents).

### Validation du brevet :

A l'issue de la formation, un formulaire électronique (appelé « session ») est renseigné sur le site FFESSM par le responsable du stage via son président de club ou le président de la Commission Régionale Environnement et Biologie Subaquatiques.

### Délivrance du brevet :

La FFESSM enverra ensuite directement le brevet au candidat sous forme de carte plastifiée par courrier postal.



## PROGRAMME DE FORMATION PLONGEUR BIOLOGIE NIVEAU 1 (PB1)

Le Niveau 1 de biologie est une étape d'initiation fondamentale. Il s'inscrit dans le plaisir de la plongée découverte et l'acquisition de quelques bases d'environnement et de biologie subaquatiques pour avoir les moyens et l'envie d'approfondir ses connaissances.

L'enseignement vise, tout en privilégiant le plaisir de la plongée d'observation, à faire acquérir des notions générales théoriques et pratiques (milieu aquatique, reconnaissance des espèces, respect et protection de l'environnement).

- Le PB1 doit savoir reconnaître, identifier, décrire, voir et nommer un groupe ou une espèce, c'est-à-dire savoir ranger suivant des critères observables si possible en plongée. Il doit aussi comprendre comment la vie est organisée pour mieux la découvrir, l'observer et la respecter. Des notions sur la classification sont donc indispensables pour comprendre l'organisation et la diversité du vivant.
- L'observation en plongée est indispensable à la compréhension de l'organisation générale de la vie subaquatique et au développement d'un comportement respectueux. L'étroite relation entre la pratique et la théorie est essentielle dans cette formation. En plus des plongées (scaphandre ou libre), en fonction des situations, les cadres formateurs peuvent faire appel à d'autres moyens : visites d'aquarium, ballades sur l'estran, musées...

| Connaissances, savoir-faire, savoir-être                        |                                                                                                                                                       | Commentaires et limites                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|-----------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Organisation générale de la vie subaquatique                    |                                                                                                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| 1. <u>critères/ classification</u>                              | <b>Savoir nommer.</b>                                                                                                                                 | <i>L'acquisition d'un lexique facilite la communication et la compréhension. L'essentiel est de pouvoir donner des noms précis. Mais ces noms doivent recouvrir une réalité, on ne vise à aucun moment l'encyclopédisme.<br/>De la même manière, on privilégiera dans la mesure du possible l'usage des noms vernaculaires.</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|                                                                 | <b>Critères</b><br><br><b>Savoir repérer, identifier et décrire les éléments permettant de reconnaître les organismes vivants</b>                     | <i>L'objectif est la description et la comparaison des organismes observés en vue de les identifier. On s'en tiendra aux principaux groupes rencontrés en plongée, pour une approche pragmatique non exhaustive.<br/>Savoir trier les individus en groupes sur la base d'éléments morphologiques observables ou anatomiques si besoin (critères de différenciation).<br/>Savoir identifier grâce aux attributs qui caractérisent un groupe.</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|                                                                 | <b>Notion de classification</b><br><b>Savoir établir des comparaisons mettant en évidence ressemblances et traits propres aux différentes espèces</b> | <i>L'objectif n'est pas de connaître la classification mais de comprendre les principes qui la sous-tendent.<br/><br/>On se limitera à une classification simplifiée, aux ressemblances et caractères communs observables en plongée.<br/>L'utilisation de documents iconographiques (photos, vidéos, dessins anatomiques simples) est possible lorsque par exemple certains animaux sont difficiles à voir ou à approcher.<br/>L'usage de la loupe binoculaire est possible et peut-être un plus, notamment lorsque l'observation de détails est délicate.<br/><br/>On se limitera à des notions qui permettent de comprendre le concept de classification (notion de « groupes » ex : Crustacés, Spongiaires, Echinodermes...)</i> |
|                                                                 | <b>Notion d'évolution, de diversité</b><br><b>Définition d'une espèce</b>                                                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| 2. <u>Les milieux</u>                                           | <b>Notion de Biotope</b><br><b>Connaître les principaux facteurs qui régissent la vie aquatique (marine et/ou d'eau douce)</b>                        | <i>Les principaux éléments physiques et chimiques qui caractérisent les différents milieux aquatiques (température, salinité, lumière, agitation) et les effets de leur variation.</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|                                                                 | <b>Savoir décrire les principaux habitats (fonds sableux, fonds rocheux, pleine eau, herbiers, récifs de corail...)</b>                               | <i>On se limitera aux notions de zonation et d'étagement.<br/>On s'attachera à toujours être en adéquation avec les milieux observés au cours de la formation, sans pour autant éluder complètement les autres.</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| 3. <u>Rapport des êtres vivants entre eux et avec le milieu</u> | <b>Notion d'écosystème</b><br><b>Notion d'écologie</b><br><b>Notion d'éthologie</b>                                                                   | <i>Les principaux éléments physiques et chimiques qui caractérisent les différents milieux aquatiques (température, salinité, lumière, agitation) et les effets de leur variation sur le monde vivant.<br/><br/>On se limitera aux notions de zonation et d'étagement.</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |

| Connaissances, savoir-faire, savoir-être                                                                                                       |                                                              | Commentaires et limites                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                                                                                |                                                              | On s'attachera à toujours être en adéquation avec les milieux observés au cours de la formation, sans pour autant éluder complètement les autres.<br>Les comportements spécifiques ou particuliers (stratégies de défense et de reproduction, camouflage, nocturne/diurne....                                                                                                                   |
|                                                                                                                                                | Sensibilisation à la protection de l'environnement aquatique | Informations locales, régionales, nationales, internationales sur l'environnement : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Charte internationale du plongeur responsable</li> <li>▪ Charte de la CMAS</li> <li>▪ Chartes locales....</li> </ul>                                                                                                                                               |
| La plongée d'observation                                                                                                                       |                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| 1. <u>Réglementation</u>                                                                                                                       | Règles de sécurité concernant la plongée d'exploration       | Code du sport relatif à la plongée d'exploration.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|                                                                                                                                                | Etre sensibilisé à la réglementation sur l'environnement     | Savoir appliquer et respecter la réglementation locale (réserves, espèces protégées...).                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| 2. <u>Respect du milieu</u>                                                                                                                    | Avoir un comportement responsable dans et hors de l'eau      | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Savoir gérer sa présence (équilibre, palmage, bulles...), ses pratiques (lumière, bruit, nourrissage...); et corriger les défauts qui induisent un impact néfaste pour le milieu.</li> <li>▪ Développer des techniques d'approche respectueuses de la faune</li> <li>▪ Respecter les consignes (ne rien remonter du fond, ne rien jeter...)</li> </ul> |
| 3. <u>Education du regard</u>                                                                                                                  |                                                              | <p>Etre capable d'identifier un habitat.</p> <p>Etre capable de reconnaître des représentants des grands groupes.</p> <p>Reconnaissance des espèces communes, bien visibles, qui caractérisent le site de plongée.</p> <p>Etre capable de remarquer des comportements spécifiques (reproduction, nettoyage, chasse...).</p> <p>Savoir trouver un organisme dans son milieu.</p>                 |
| Accès aux sources d'information                                                                                                                |                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Savoir utiliser un guide d'identification                                                                                                      |                                                              | <p>Comprendre l'organisation d'un guide d'identification pour y retrouver l'information recherchée.</p> <p>Connaître les différents types de documents existants, les différentes sources (livres, fiches, sites internet, documents de la Commission Nationale Environnement et Biologie Subaquatiques...).</p>                                                                                |
| Vie Fédérale                                                                                                                                   |                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Organisation Générale de la FFESSM<br>Organisation de la Commission Nationale Environnement et Biologie Subaquatiques<br>Les brevets et cursus |                                                              | Présentations générales                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |

## 2<sup>e</sup> NIVEAU DE BIOLOGIE SUBAQUATIQUE

### PLONGEUR BIOLOGIE NIVEAU 2 (PB2)

#### Objectifs de formation :

Approfondissement de la connaissance des grands groupes et des rapports des êtres vivants entre eux et avec leur milieu.  
Apprentissage de techniques élémentaires de laboratoire

#### Conditions de candidature :

- Être titulaire d'une licence de la F.F.E.S.S.M. en cours de validité et en possession d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique de la plongée subaquatique de moins d'un an.
- Niveau Technique : P2 FFESSM ou brevet ou attestation admis en équivalence.
- Niveau Biologie : Plongeur Biologie Niveau 1 (PB1)

#### Evaluation :

- Contrôle ponctuel ou continu.

#### Organisation : A partir du niveau club.

Le Responsable du stage doit déclarer celui-ci au Président de la Commission Régionale Environnement et Biologie Subaquatiques 1 mois avant la session.

A la formation théorique, d'une durée minimale de 25 heures, s'ajoutent obligatoirement au moins quatre plongées d'observation en milieu naturel.

#### Encadrement Biologie :

Au moins un Formateur Biologie 1<sup>er</sup> degré (FB1).

#### Jury d'examen :

- Le Président du Club ou le Président de la Commission Environnement et Biologie Subaquatiques organisatrice ou leur représentant font office de Président de Jury
- Un Formateur Biologie 1<sup>er</sup> degré (FB1) (minimum) de Biologie Subaquatique qui peut aussi être aussi le Président du jury s'il est désigné par l'un des précédents

#### Validation du brevet :

A l'issue de la formation, un formulaire électronique (appelé « session ») est renseigné sur le site FFESSM par le responsable du stage via son Président de club ou le Président de la Commission Régionale Environnement et Biologie Subaquatiques.

#### Délivrance du brevet :

La FFESSM enverra ensuite directement le brevet au candidat sous forme de carte plastifiée par courrier postal.

## PROGRAMME DE FORMATION PLONGEUR BIOLOGIE NIVEAU 2 (PB2)

Le niveau 2 biologie s'inscrit à la suite du niveau 1 biologie comme un approfondissement des connaissances personnelles.

En plongée, le PB1 a appris à être autonome vis-à-vis de son observation.

On demande à un PB2 de « savoir montrer à l'autre, partager ses observations ».

Il n'y a pas de chronologie dans l'acquisition des connaissances.

| Connaissances, savoir-faire, savoir-être                        |                                                                                             | Commentaires et limites                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|-----------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| La plongée                                                      |                                                                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>1. Réglementation</b>                                        | <b>Règles de sécurité concernant la plongée d'exploration</b>                               | <i>Code du sport relatif à la plongée d'exploration.</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|                                                                 | <b>Etre sensibilisé à la réglementation sur l'environnement</b>                             | <i>Savoir appliquer et respecter la réglementation locale (réserves, espèces protégées...).</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| Approfondissement des connaissances                             |                                                                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>2. Les embranchements</b>                                    | <b>La classification phylogénétique</b>                                                     | Faire émerger les critères retenus pour cette classification afin de comprendre comment elle a progressivement été élaborée au fil des avancées scientifiques : on passe donc de la notion de critères observables ou non en plongée à celle de classification évolutive.<br>Dans un but pédagogique et dans l'optique d'une pratique de loisirs, sans proscrire certains mots de vocabulaire propres à comprendre son élaboration, nous la simplifierons afin de n'en garder que l'essentiel : les critères exclusifs de chaque groupe ou taxon.<br>Ainsi pour chaque groupe, définir les principales caractéristiques morphologiques, anatomiques et fonctionnelles qui permettent de reconnaître et de classer une espèce parmi l'ensemble des êtres vivants.<br>On se limitera aux espèces rencontrées au cours de la pratique de la plongée (en immersion et littoral). |
|                                                                 | <b>Les fonctions vitales<br/>Connaître les propriétés caractéristiques d'un être vivant</b> | Les différents modes de nutrition, reproduction, locomotion, respiration...                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|                                                                 | <b>Les principaux plans d'organisation</b>                                                  | Définir les termes anatomiques de base (notion de cellules, tissus, organes, présence et nature des cavités internes).                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>3. Rapport des êtres vivants entre eux et avec le milieu</b> | <b>Savoir définir un écosystème (biotope + biocénose)</b>                                   | Reconnaître différents habitats : coralligène, tombants, laminaires, récif corallien, sable, herbiers, maërl, lac, rivière....<br>Préciser :<br>- les différentes associations faunistiques et floristiques en relation avec le biotope.<br>- les différentes relations inter-espèces avec des exemples de stratégies de défense, de protection, de prédation...                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |

| Connaissances, savoir-faire, savoir-être                |                                                                                                                        | Commentaires et limites                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|---------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                         | <b>Etudier des exemples d'écosystèmes aquatiques et montrer l'impact des activités humaines sur cet environnement.</b> | Ces thèmes pourront être traités à travers des sujets transversaux comme le plancton, le coralligène, du fleuve à la mer, l'eutrophisation du milieu, les indicateurs de qualité des milieux, la protection des sites, l'introduction des espèces exotiques envahissantes, les perturbations du milieu, récifs artificiels ...                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b><u>4. Approche des techniques de laboratoire</u></b> | <b>Savoir observer, préparer et conserver des échantillons (cf HS Subaqua n°1)</b>                                     | <p>Présenter les outils d'observations, les principaux accessoires et les produits de base utilisés en laboratoire.</p> <p>Savoir manipuler la loupe binoculaire à partir d'exemples faciles à mettre en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- savoir où trouver (ex : poissonnerie, plage, immersion...) et comment récolter des échantillons (ex : plancton, Foraminifères..),</li> <li>- savoir préparer et observer des échantillons simples (ex : radula, spicules, Algues, Bryozoaires, écaille de poissons ...)</li> </ul> <p>En plongée « scaphandre », tout prélèvement est interdit. En apnée ou pêche à pied, les prélèvements sont autorisés, dans la mesure où ils ne concernent pas des espèces protégées ou soumises à réglementation.</p> |

# 1<sup>er</sup> NIVEAU D'ENCADREMENT DE BIOLOGIE SUBAQUATIQUE

## FORMATEUR BIOLOGIE 1<sup>er</sup> DEGRE FB1

### Objectifs de formation :

- Connaissances de techniques élémentaires de laboratoire.
- Initiation à l'enseignement de la discipline.
- Présentation orale d'un exposé à un public préparant le niveau 1 biologie.
- Présentation orale d'un exposé à un public préparant le niveau 2 biologie.

La formation comprend obligatoirement des plongées biologie avec mise en situation d'encadrement de débutants et des cours théoriques.

### Conditions de candidature :

- Être titulaire d'une licence de la F.F.E.S.S.M. en cours de validité et en possession d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique de la plongée subaquatique de moins d'un an.
- Âge : 18 ans à la date de l'examen.
- Niveau Technique : P2 FFESSM ou brevet ou attestation admis en équivalence
- Niveau Biologie : PB2

### Évaluation :

#### **Module 1**

- Organisation fédérale
- Connaissance de la vie subaquatique : organisation et classification, critères de distinction

Ce test de connaissances doit être réalisé par écrit selon les sujets fournis par la CNEBS.

#### **Module 2**

Module pédagogique constitué de 7 compétences (voir annexe) :

- Encadrement biologie de palanquées
- Préparation/présentation d'un exposé PB1 et PB2
- Utilisation du matériel de laboratoire
- Utilisation des moyens de communication
- Réglementation (organisation et fonctionnement de la commission)
- Savoir évaluer un PB1 et un PB2
- Organisation d'une formation de PB1 ou PB2

Ce module a une durée d'environ 25 heures.

Ces deux modules doivent être passés dans l'ordre chronologique 1 puis 2.

**Organisation :** Niveau régional ou national, avec éventuellement délégation aux départements.

### Encadrement Biologie :

Au moins un Formateur Biologie 2<sup>ème</sup> degré (FB2).  
L'encadrement technique en plongée doit être conforme aux normes en vigueur.

### Jury d'Examen :

- Le Président de la Commission Régionale ou Nationale organisatrice ou son représentant qui fait office de Président de jury
- Un Formateur Biologie 2<sup>ème</sup> degré (FB2) minimum

**Validation du brevet :**

A l'issue de la formation, un formulaire électronique (appelé « *session* ») est renseigné sur le site FFESSM par le responsable du stage vers le Président de la Commission Régionale Environnement et Biologie Subaquatiques.

**Délivrance du brevet :**

La FFESSM enverra ensuite directement le brevet au candidat sous forme de carte plastifiée par courrier postal.

**Prérogatives :**

- Initiation à la connaissance du milieu subaquatique au sein d'un Club, d'une Commission Départementale ou Régionale.
- Organisation et encadrement de stages de niveau 1 et 2 biologie (au regard de ses prérogatives techniques)
- Organisation et encadrement de stages plongées jeunes Bio (au regard de ses prérogatives techniques)
- Participation au jury PB1, PB2, et Jeune Plongeur Biologiste



## 2<sup>e</sup> NIVEAU D'ENCADREMENT DE BIOLOGIE SUBAQUATIQUE

### FORMATEUR BIOLOGIE 2<sup>ème</sup> DEGRE (FB2)

#### Objectifs de formation

- Organisations pratique et théorique de stages de Biologie
- Perfectionnement à l'enseignement de la discipline jusqu'au Formateur Biologie 1<sup>er</sup> degré FB1

#### Conditions de candidature :

- Être titulaire d'une licence F.F.E.S.S.M. en cours de validité et en possession d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique de la plongée subaquatique de moins d'un an.
- Niveau technique : Guide de Palanquée de la FFESSM ou brevet ou attestation admis en équivalence.
- Niveau Biologie : Formateur Biologie 1<sup>er</sup> degré (FB1).
- Présenter une demande écrite au Président de la Commission Régionale Environnement et Biologie Subaquatiques d'appartenance, accompagnée d'un CV (cursus plongée et Bio).
- Dans le cas où la formation se fait dans une région autre que celle d'origine, avertir le Président de la Commission Régionale d'appartenance qui de toute façon doit signer le livret dans la partie « acceptation de candidature » si celle-ci est acceptée.
- Présenter une attestation d'encadrement d'un stage de niveau 1 de Biologie Subaquatique et d'un stage de niveau 2 de Biologie Subaquatique validées par un Formateur Biologie 2<sup>ème</sup> degré (FB2) au minimum.

#### Evaluation : Validation dans l'ordre des modules 1 à 4.

Le stagiaire dispose d'un délai raisonnable de deux ans pour réaliser sa formation.

#### Module 1 : Evaluation des connaissances jugées suffisantes pour se présenter au FB2 :

- Organisation fédérale
- Connaissance de la vie subaquatique : organisation et classification, critères de distinction

Ce test de connaissances doit être réalisé par écrit selon les sujets fournis par la CNEBS.

#### Module 2 : Stage préparatoire spécifique d'une durée d'au moins 3 jours dont 2 en milieu naturel, favorablement annoté par un FB3

Le candidat devra montrer sa capacité à s'adapter à la mer (organisateur de stages en milieu naturel) avec mise en situation des stagiaires FB1 (les formateurs pouvant jouer le rôle des stagiaires).

Dans le stage on traitera de :

- La pédagogie
- L'évaluation des candidats : aptitude à organiser des plongées d'observation, à les présenter au groupe et à coordonner un compte-rendu après plongées
- L'organisation de tout type de stages
- La réglementation
- Les techniques de laboratoire et d'observation

Le candidat devra présenter un exposé original préparé à l'avance, sur un thème transversal de niveau FB1

#### Module 3 : Présenter des attestations favorablement annotées par un FB3

Attestation 1 : capacité à organiser un stage FB1

Attestation 2 : capacité à animer et encadrer un stage FB1

Remarque : Le candidat organisera et encadrera un stage FB1 ; Les deux actions peuvent être réalisées sur 2 stages différents. S'il n'encadre qu'une partie d'un stage, il devra encadrer la partie manquante au cours du second stage.

Le candidat doit être capable de guider les stagiaires FB1 dans la préparation de leur étude écrite ou orale ; Il doit être également capable de corriger leurs écrits et leurs oraux sur le fond et sur la forme.

**Module 4 :** Coordonner la rédaction et réaliser la publication d'un compte-rendu de stage favorablement annoté par un Formateur Biologie 3<sup>ème</sup> degré (FB3).

Dans ce compte-rendu devront figurer à minima :

- La liste des participants
- Un bref résumé du déroulement du stage
- Les faits marquants
- Une réflexion personnelle sur le déroulement du stage, suggestions éventuelles
- Les exposés FB1 pertinents

Ce rapport doit être réalisé dans les deux mois suivant le stage.

Le candidat fera un rapport de stage sous la forme qu'il désire et qui sera adaptée à ses stagiaires (si tous sont informatisés, la forme numérique est très adaptée, mais le papier reste une possibilité.).

**Organisation :** Niveau régional ou national

**Encadrement Biologie :**

Au moins un Formateur Biologie 3<sup>ème</sup> degré (FB3)

**Jury d'examen :**

- Le Président de la Commission Nationale ou Commission Régionale Environnement et Biologie Subaquatiques organisatrice ou son représentant qui fait office de Président de jury,
- Un FB3.

(N.B. Le représentant de la Commission et le Formateur Biologie 3<sup>ème</sup> degré peuvent être la même personne)

**Validation du brevet :**

A l'issue de la formation, un formulaire électronique (appelé « session ») est renseigné sur le site FFESSM par le le Président de la Commission Régionale Environnement et Biologie Subaquatiques.

**Délivrance du brevet :**

La FFESSM enverra ensuite directement le brevet au candidat sous forme de carte plastifiée par courrier postal.

**Prérogatives :**

- Organisation et encadrement de stages fédéraux de niveaux 1 et 2 biologie et FB1
- Formation des JPB, PB1, PB2 et FB1
- Participation au jury d'examen des JPB, PB1, PB2 et FB1
- Validation des modules FB1
- Validation de l'attestation d'encadrement de stages PB1 et PB2 pour les futurs FB2

# 3<sup>ème</sup> NIVEAU D'ENCADREMENT DE BIOLOGIE SUBAQUATIQUE

## FORMATEUR BIOLOGIE 3<sup>ème</sup> DEGRE (FB3)

### Objectif de formation

- Apprentissage de la formation des cadres de niveau 2

### Conditions de candidature :

- Être titulaire d'une licence de la F.F.E.S.S.M. en cours de validité et en possession d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la plongée subaquatique de moins d'un an.
- Niveau Technique : Guide de Palanquée de la FFESSM ou détenteur d'un brevet ou d'une attestation admis en équivalence.
- Avoir obtenu le Niveau Biologie : Formateur Biologie 2<sup>ème</sup> degré (FB2) depuis **2 ans**
- Présenter un dossier de candidature au Président de la Commission Nationale par l'intermédiaire du Président de la commission régionale d'appartenance.
- Ce dossier comporte les pièces suivantes :
  - CV
  - lettre de motivation
  - attestation d'organisation et d'encadrement de stage FB1 signée par son Président de Commission Régionale
  - attestation de participation à un stage FB2 validée par un INBS

### Organisation : Niveau National

### Evaluation :

Le stagiaire dispose d'un délai raisonnable **de trois ans** pour réaliser sa formation.

Validation des 4 modules suivants dans l'ordre 1, 2, 3 et 4

- module 1 ➔ Evaluation des connaissances en environnement biologie et réglementation (sujets élaborés par le collège INBS)
- module 2 ➔ Stage préparatoire pédagogique national
- module 3 ➔ Encadrement d'une formation complète FB2
- module 4 ➔ Réalisation d'un document personnel original

**Encadrement Biologie :** Au moins deux Instructeurs Nationaux de Biologie Subaquatique pour les modules 1 et 2, ainsi que pour la première partie du module 3 (modules 1 et 2 du FB2). Un seul Instructeur est suffisant pour les autres parties.

### Bordereau de délivrance :

Il sera établi par les formateurs (INBS) un bordereau adressé au Président de la Commission Nationale.

### Délivrance du Brevet :

Le Président de la Commission Nationale validera les brevets auprès de la FFESSM qui enverra ensuite directement le brevet au candidat sous forme de carte plastifiée par courrier postal

### Prérogatives

Encadrement de tout type de stages fédéraux de Biologie Subaquatique, formation des Formateurs Biologie 2<sup>ème</sup> degré, évaluation des Formateurs Biologie 2<sup>ème</sup> degré.

# INSTRUCTEUR NATIONAL DE BIOLOGIE SUBAQUATIQUE

## Conditions de candidature :

- Etre âgé d'au moins 25 ans à la date de la nomination.
- Etre titulaire d'une licence de la F.F.E.S.S.M en cours de validité et en possession d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la plongée subaquatique de moins d'un an.
- Etre titulaire depuis au moins 3 ans du Brevet de Formateur Biologie 3<sup>ème</sup> degré (FB3) et participer régulièrement aux activités fédérales de Biologie.
- Avoir, depuis l'obtention de son diplôme FB3 : organisé et animé au moins, deux formations complètes de Formateur Biologie 2<sup>ème</sup> degré (FB2), attestées par un Instructeur National de Biologie Subaquatique ou le Président de la CREBS.
- Avoir participé de façon satisfaisante à une formation complète de Formateur Biologie 3<sup>ème</sup> degré (FB3) sous la responsabilité d'un Instructeur National de Biologie Subaquatique.
- Faire acte de candidature auprès du Président de la Commission Nationale Environnement et Biologie Subaquatiques par courrier.
- Être parrainé par au moins deux Instructeurs Nationaux de Biologie Subaquatique en titre.
- Faire adresser le dossier complet de candidature par le Président de sa Commission Régionale Environnement et Biologie Subaquatiques qui adresse une lettre avec avis au Président de la Commission Nationale Environnement et Biologie Subaquatiques. Ce dernier la transmet alors au Délégué du Collège Fédéral des Instructeurs Nationaux de Biologie Subaquatique.

## Conditions d'acceptation des candidatures :

Les candidatures sont soumises au seul avis du Collège des Instructeurs Nationaux de Biologie Subaquatique. Les candidatures acceptées après vote à bulletin secret sont présentées au Comité Directeur National de la F.F.E.S.S.M. La nomination ne devient effective qu'après avis favorable dudit Comité.

## Prérogatives :

Formation des Formateurs Biologie 3<sup>ème</sup> degré  
Evaluation des Formateurs Biologie 3<sup>ème</sup> degré.  
Contribution à la réflexion sur l'évolution de la Biologie Subaquatique au sein de la F.F.E.S.S.M.

## Engagement :

Un Instructeur de Biologie Subaquatique doit participer à des stages de Biologie Subaquatique pendant au moins 5 journées par an et participer chaque année au moins à des formations de niveau d'encadrement 1, 2 ou 3 de Biologie. Toutefois il pourra être accordé une année sabbatique renouvelable à tout Instructeur National qui en fera la demande. Tout INBS qui ne satisfait pas à ses obligations d'activités au bout de deux ans, passe automatiquement en « cessation d'activités » au sein du Collège Fédéral. Tout INBS qui n'assiste pas à trois réunions consécutives du collège est déclaré en « Cessation d'activités »

## Radiation :

Les Instructeurs ne remplissant pas les conditions prévues ou ayant commis une faute jugée grave par ses pairs, peuvent être radiés du Collège sur simple décision de celui-ci, après vote à bulletin secret.

## Fonctionnement :

La réunion du Collège Fédéral se fera à la demande du Président de la Commission Nationale Environnement et Biologie Subaquatiques ou du Délégué du Collège après avis du bureau de ladite Commission Nationale. Le Collège pourra se réunir 2 fois par an.  
Les décisions se prennent à la majorité simple des voix.

## **ACCEPTATION - NOMINATION DES INSTRUCTEURS NATIONAUX HONORAIRES DE LA CNEBS**

C'est un Instructeur Fédéral National qui a rendu d'éminents services à la Fédération, à la Commission Environnement et Biologie Subaquatique Nationale ou au collège, qui est âgé d'au moins 60 ans à la date de la demande ou cumule 10 ans d'activité en tant qu'Instructeur National Biologie Subaquatique, et qui peut être mis en position d'honoraire sur décision du collège à la demande volontaire de l'intéressé, après un vote et obtention de bulletins OUI d'au moins la moitié des votants.

Il s'engage à se tenir au courant de l'évolution des cursus et pratiques de la commission.

Les Instructeurs honoraires ne sont pas invités aux réunions du collège, ni aux séminaires et colloques, sauf si par décision motivée du collège afin de solliciter une expertise spécifique ou leur participation à une mission. Par contre ils reçoivent les comptes rendus afin de satisfaire à leur obligation de se tenir informés des évolutions des pratiques.

Tout ancien INBS en « cessation d'activités » ou Instructeur Honoraire peut demander sa réintégration comme INBS. Pour cela il doit : Adresser une demande écrite de réintégration au Président de la CNEBS et au Délégué du Collège. La réintégration ne sera effective qu'après un vote à la majorité simple lors d'une réunion du Collège.

# ***Annexes***

***Evaluations des candidats FB1, FB2 et FB3***

***Livrets du FB1, FB2 et FB3***

***Droits audiovisuel et usages en biologie subaquatique***

***DORIS et CROMIS***

## Annexe 1 du FB1 : Evaluation du candidat FB1

### Module 1 : Evaluation des connaissances

| Connaissances, savoir-faire et savoir être | Commentaires                                                                                                                                                                      | Critères de réalisation |
|--------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|
| Connaissances générales                    | Connaissance de la vie subaquatique : organisation et classification, critères de distinction (référentiel : hors-série n°1 Subaqua)                                              | Questionnaire écrit     |
| FFESSM<br>CNEBS                            | Fonctionnement et textes (référentiel : Guide du responsable de Commission Environnement et Biologie Subaquatiques et du Formateur de Biologie, site Web CNEBS, DORIS et CROMIS). | Questionnaire écrit     |

### Module 2 : Compétences à acquérir

#### Encadrement Biologie de palanquée

| Connaissances, savoir-faire et savoir être   | Commentaires                                                                                        | Critères de réalisation                                                                                             |
|----------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Savoir préparer une plongée Biologie.        | Choisir des thèmes, expliquer la plongée.                                                           | Savoir harmoniser les palanquées Bio. Se mettre en accord avec le directeur de plongée et les guides de palanquées. |
| Savoir-faire, voir.                          | Etre apte à faire partager ses connaissances avec enthousiasme.                                     | Etre capable de reconnaître, identifier et communiquer sous l'eau sur les espèces rencontrées.                      |
| Enseigner le respect du milieu.              | Corriger les comportements avec de la bienveillance.                                                | Montrer le bon exemple.                                                                                             |
| Savoir animer un compte rendu après plongée. | Etre compétent, communicatif et savoir-faire s'exprimer les plongeurs et répondre à leurs questions | Savoir solliciter les questions, mettre en œuvre les moyens adaptés.                                                |
| Savoir évaluer.                              | Pouvoir mettre en place un contrôle de connaissances des PB1 et PB2 dans le milieu.                 | Savoir regarder les comportements, les analyser et les corriger si nécessaire.                                      |

#### Préparation et Présentation de 2 exposés

Un exposé sur la présentation d'un cours de niveau 1 biologie [différents embranchements (surtout morphologie externe), classification, environnement ...)

Un exposé sur la présentation d'un cours de niveau 2 biologie [approfondissement dans les embranchements (anatomie..), classification, environnement, phylogénie des groupes, écosystèmes différents ...).

| Connaissances, savoir-faire et savoir être | Commentaires                                                                          | Critères de réalisation                                |
|--------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|
| Choix du support de présentation           | Connaître les différents supports.                                                    | Maîtriser plusieurs supports.                          |
| Construction de l'exposé                   | Travail personnel (pas de plagiat), recherche                                         | Originalité<br>Cohérence<br>Fond et forme              |
| Bibliographie                              | Savoir chercher et trier les informations.<br>Pertinence des informations recueillies | Citer ses sources.<br>Présentation de la bibliographie |
| Présentation de l'exposé                   | Respect du temps imparti et du niveau des                                             | Savoir faire passer un message                         |

|                                   |                                 |                   |
|-----------------------------------|---------------------------------|-------------------|
|                                   | participants                    | adapté au public. |
| Réalisation d'un support de cours | Document électronique ou papier | Document rédigé   |

### Utilisation du matériel d'observation

Le candidat doit maîtriser au moins 2 techniques d'observation.

| Connaissances, savoir-faire et savoir être | Commentaires                        | Critères de réalisation  |
|--------------------------------------------|-------------------------------------|--------------------------|
| Utilisation de la loupe binoculaire        | Obligatoire, Montrer aux PB1 et PB2 | Mise en œuvre, réglages. |
| Utilisation d'un microscope                | optionnel                           | Mise en œuvre, réglages. |
| Préparation des spicules                   | optionnel                           | Mise en œuvre.           |
| Réalisation d'un alguier                   | optionnel                           | Mise en œuvre.           |
| Réalisation d'un aquarium                  | optionnel                           | Mise en œuvre, réglages. |
| Connaissance la dissection                 | optionnel                           | Mise en œuvre.           |
| Appareil photo numérique, caméra vidéo     | optionnel                           | Mise en œuvre.           |

### Réglementation

| Connaissances, savoir-faire et savoir être | Commentaires                                                                        | Critères de réalisation                              |
|--------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|
| Prérogatives techniques                    | Réglementation en cours<br>Notions de directeur de plongée et de guide de palanquée |                                                      |
| Réglementation environnementale            | Se renseigner sur les particularités locales et les espèces protégées               |                                                      |
| Fonctionnement de la commission            | Aspects administratifs                                                              | Sessions, cartes.                                    |
| Fonctionnement de la FFESSM                | Certificats médicaux, licences, responsabilités                                     |                                                      |
| Connaissance contenu formation PB1 et PB2  | Mise en place d'un programme de formation PB1 ou PB2.<br>Respect du cursus          | Mise en œuvre d'un programme de formation PB1 ou PB2 |

### Savoir évaluer un PB1 et un PB2.

| Connaissances, savoir-faire et savoir être | Commentaires                                                        | Critères de réalisation                      |
|--------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|
| Evolution sous l'eau                       | Matériel fixé et rangé, respect du milieu, palmage, équilibre       | Savoir observer et corriger le comportement. |
| Observation sous l'eau (PB1)               | Identification des grands groupes                                   | Chercher, trouver.                           |
| Observation sous l'eau (PB2)               | Rechercher et identifier des espèces appartenant aux grands groupes | Chercher et montrer .                        |
| Evaluation des connaissances               | Méthode conviviale, éviter les méthodes trop scolaires (notation)   | Identification visuelle.                     |
|                                            |                                                                     |                                              |



## Moyens de communication

| Connaissances, savoir-faire et savoir être                      | Commentaires                                          | Critères de réalisation            |
|-----------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|------------------------------------|
| Le candidat doit maîtriser la ou les technologies de son choix. | Vidéo, informatique, tableaux etc...                  | Mise en œuvre au cours de l'exposé |
| Savoir choisir un moyen de communication.                       | En fonction des moyens disponibles et de la situation | Mise en œuvre au cours de l'exposé |
| Préparation, Organisation de la salle                           |                                                       |                                    |
|                                                                 |                                                       |                                    |

## Organisation d'une formation niveau 1 Biologie ou niveau 2 Biologie

| Connaissances, savoir-faire et savoir être | Commentaires | Critères de réalisation |
|--------------------------------------------|--------------|-------------------------|
| Organisation Pratique                      |              |                         |
| Organisation pédagogique                   |              |                         |
| Organisation administrative                |              |                         |
|                                            |              |                         |

## Annexe 1 du FB2 : Evaluation du candidat FB2

### Module 1 : Evaluation des connaissances

| Connaissances, savoir-faire et savoir être | Commentaires                                                                                                                                                                     | Critères de réalisation |
|--------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|
| Connaissances générales                    | Connaissance de la vie subaquatique : organisation et classification, critères de distinction (référentiel : hors-série n°1 Subaqua)                                             | Questionnaire écrit     |
| FFESSM<br>CNEBS                            | Fonctionnement et textes (référentiel : Guide du responsable de Commission Environnement et Biologie Subaquatiques et du Formateur de Biologie, site Web CNEBS, DORIS et CROMIS. | Questionnaire écrit     |

### Module 2 : Stage préparatoire spécifique

| Connaissances, savoir-faire et savoir être           | Commentaires                                                                                   | Critères de réalisation                                                                                              |
|------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| La pédagogie                                         | Pédagogie générale et spécificités de la discipline                                            | Participe activement aux discussions                                                                                 |
| L'évaluation des candidats                           | PB1, PB2 (savoir différencier)<br>Passage du test de connaissances pour les candidats FB1      | Aptitude à organiser une évaluation adaptée au niveau                                                                |
| L'organisation des stages                            | Surtout FB1 mais aussi PB1, PB2, et stages à thèmes                                            | Sait préparer seul l'organisation « théorique » avant le stage, ainsi que tous les éléments administratifs associés. |
| La réglementation                                    | Organisation fédérale, gestion des bordereaux et brevets                                       | Sait saisir en ligne les sessions de formation et connaît le cheminement administratif fédéral.                      |
| Techniques de laboratoire                            | Les plus courantes dont obligatoirement la loupe binoculaire                                   | Sait expliquer et montrer.                                                                                           |
| Exposé original préparé à l'avance                   | Thème transversal de niveau FB1                                                                | Fond et forme en accord avec l'objectif et le niveau ciblé                                                           |
| Capacité à organiser des stages pratiques PB2 et FB1 | Mise en situation des stagiaires FB1<br>NB : les formateurs pouvant jouer le rôle des élèves). | Le candidat montre sa capacité à s'adapter à la mer.                                                                 |

### Module 3 : Présenter des attestations favorablement annotées par un FB3

| Connaissances, savoir-faire et savoir être                 | Commentaires                                                                          | Critères de réalisation         |
|------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|
| Attestation 1 : capacité à organiser un stage FB1          | Le candidat FB2 réalise toute l'organisation seul.                                    | Favorablement annoté par un FB3 |
| Attestation 2 : capacité à animer et encadrer un stage FB1 | Le candidat FB2 anime à terre et dans l'eau. Il réalise les briefings et débriefings. | Favorablement annoté par un FB3 |

### Module 4 : Avoir coordonné la rédaction et organisé la publication d'un compte-rendu de stage favorablement annoté par un FB3.

| Chapitres indispensables                                                   | Commentaires                            | Critères de réalisation |
|----------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|-------------------------|
| Table des matières                                                         | Structure logique du rapport            | Fait/non fait           |
| Liste des participants                                                     | Noms et niveaux techniques et biologie  | Fait/non fait           |
| Bref résumé du déroulement du stage                                        | Aspect organisationnel et chronologique | Fait/non fait           |
| Faits marquants                                                            | Temps forts                             | Fait/non fait           |
| Réflexion personnelle sur le déroulement du stage, suggestions éventuelles | Les leçons tirées pour de futurs stages | Fait/non fait           |
| Eventuels exposés pertinents                                               | Relus et corrigés                       | Fait/non fait           |

## Annexe 1 du FB3 : Evaluation du candidat FB3

### Module 1 : Evaluation des connaissances en environnement, biologie et réglementation

| Connaissances, savoir-faire et savoir être | Commentaires                                | Critères de réalisation                                             |
|--------------------------------------------|---------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|
| Exposé                                     | Niveau plongeur Bio niveau 1, sans support. | Sujet tiré au sort, 20 min de préparation, 15 min de présentation * |
| Environnement / Biologie                   | Etude personnelle, niveau FB1               | Sujet imposé par les instructeurs (donné 1 mois avant le stage) *   |
| Connaissances générales                    | Tous niveaux.                               | Questionnaire sur l'environnement et la biologie *                  |
|                                            |                                             |                                                                     |

| Connaissances, savoir-faire et savoir être | Commentaires                                                                                         | Critères de réalisation  |
|--------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|
| FFESSM                                     | Connaître le fonctionnement fédéral.                                                                 | Questionnaire national * |
| Commission nationale                       | Fonctionnement et textes (Guide du Responsable de Commission et du Formateur Biologie Subaquatique). | Questionnaire national * |
| Organisation des plongées                  | Législation nationale en vigueur.                                                                    | Questionnaire national * |
| Organisation d'un stage                    |                                                                                                      | Questionnaire national * |
| Protection de l'environnement              |                                                                                                      | Questionnaire national * |

\* Favorablement annoté par 2 INBS

### Module 2 : Stage pédagogique préparatoire national

| Connaissances, savoir-faire et savoir être                | Commentaires                                                           | Critères de réalisation                                                    |
|-----------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|
| Evaluation des connaissances théoriques des candidats FB2 | Elaboration de tests de connaissances, et critiques des exposés oraux  | Adaptation au niveau                                                       |
| Evaluation pratique des candidats FB2                     | Observations en plongée, avant, pendant, après                         | Formateur de FB2                                                           |
| Pratiques du laboratoire                                  | Le travail en laboratoire est précédé d'un échantillonnage pédagogique | Capacité à superviser la mise en place et le fonctionnement du laboratoire |
| Réflexion sur la préparation du module 4                  | Document personnel original adapté au niveau                           | Réflexion pédagogique                                                      |

### Module 3 : Encadrement d'une formation complète FB2

| Connaissances, savoir-faire et savoir être | Commentaires                                                     | Critères de réalisation                |
|--------------------------------------------|------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|
| Module 1 du FB2                            | Participation à l'évaluation des connaissances des candidats FB2 | Favorablement annoté par les deux INBS |
| Module 2 du FB2                            | Stage préparatoire spécifique                                    | Favorablement annoté par les deux INBS |
| Module 3 du FB2                            | Suivi et participation                                           | Favorablement annoté par un INBS       |
| Module 4 du FB2                            | Supervision du compte rendu de stage                             | Favorablement annoté par un INBS       |

## Module 4 : Réalisation d'un document personnel original

Cette étude personnelle doit être innovante et peut prendre différentes formes, document écrit, audiovisuel ...

| Différents choix            | Commentaires               | Critères de réalisation |
|-----------------------------|----------------------------|-------------------------|
| Environnement               | Connaissance et protection | Document diffusable     |
| Biologie                    |                            | Document diffusable     |
| Pédagogie                   |                            | Document diffusable     |
| Développement de l'activité |                            | Document diffusable     |
| Techniques de laboratoire   |                            | Document diffusable     |
| etc.                        |                            | Document diffusable     |

### Ex de documents déjà réalisés :

- Kit de survie
- Plongeur Gourmand
- Visite de l'estran
- Lexique
- Les gorgones

# **LIVRET DU CANDIDAT FB1**

NOM :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tel :

Adresse E.mail :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Niveau 2 technique obtenu le : à :\*

PB2 obtenu le : à :\*

Date et n<sup>0</sup> de licence en cours :

n<sup>0</sup> du club :

\* Fournir la photocopie des brevets

# Module I

## Evaluation des connaissances

Je soussigné  
FB2, FB3, Instructeur (\*)  
atteste que M/Mme

.....  
possède un niveau de connaissance de la faune, de la flore, de  
l'environnement subaquatiques et sur le fonctionnement fédéral suffisant  
pour préparer le FB1.

Ce niveau a été contrôlé par moi-même lors d'un test écrit fourni par la  
Commission nationale le :

Signature



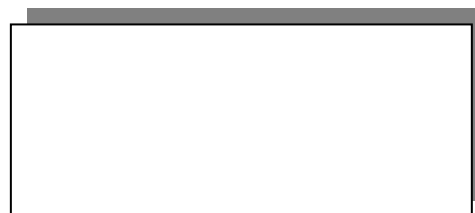
\* rayer les mentions inutiles



# Module 2

| Compétences                              | Date et lieu | NOM Qualité du formateur |
|------------------------------------------|--------------|--------------------------|
| Encadrements bio de palanquées           |              |                          |
| Préparation/présentation d'un exposé PB1 |              |                          |
| Préparation/présentation d'un exposé PB2 |              |                          |
| Utilisation du matériel de laboratoire   |              |                          |
| Utilisation des moyens de communication  |              |                          |
| Réglementation                           |              |                          |
| Evaluations d'un PB1                     |              |                          |
| Evaluations d'un PB2                     |              |                          |
| Organisation d'un stage PB1 ou PB2       |              |                          |

Signature du formateur



# **LIVRET DU CANDIDAT FB2**

NOM :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tel :

Adresse E.mail :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Guide de palanquée obtenu le : à :\*

Attestation d'encadrement stage PB1 :  
NOM, n° de brevet et Signature du FB2 ou FB3

Attestation d'encadrement stage PB2 :  
NOM, n° de brevet et signature du FB2 ou FB3

Date et n° de licence en cours :

n° du club :

Candidature acceptée le :

Comité Régional :  
Visa du Président de la CREBS

\* Fournir la photocopie des brevets

Un mail comportant l'état civil du candidat doit obligatoirement être  
**envoyé au Délégué du Collège Fédéral des INBS dès l'acceptation**  
de la candidature par le Pt ou la Pte de la CREBS concernée

# Module I

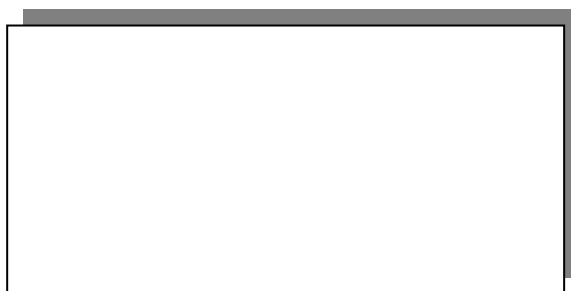
## Evaluation des connaissances

Je soussigné  
FB3, Instructeur\*  
atteste que M/Mme

.....  
possède un niveau de connaissance de la faune, de la flore de  
l'environnement subaquatiques et sur le fonctionnement fédéral suffisant  
pour préparer le FB2.

Ce niveau a été contrôlé par moi-même lors d'un test écrit fourni par la  
Commission nationale le :

Signature



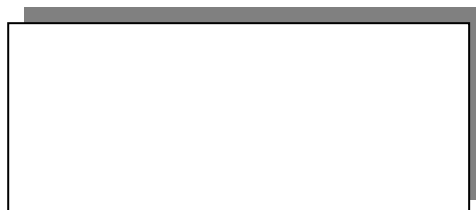
\* rayer les mentions inutiles

# Module 2

## Stage Préparatoire Spécifique

|                                                  |                               |
|--------------------------------------------------|-------------------------------|
| Dates du stage                                   |                               |
| Nombre d'heures                                  |                               |
| Lieu du stage                                    |                               |
| Thèmes abordés                                   | Mettre une croix dans la case |
| Pédagogie                                        |                               |
| Organisation des stages                          |                               |
| Réglementation                                   |                               |
| Techniques de laboratoire                        |                               |
| Exposé original préparé à l'avance               |                               |
| Capacité à organiser des stages pratiques de FB1 |                               |

Signature du FB3



# Module 3

## Attestations d'organisation et d'encadrement de stage FB1

### Attestation 1 : capacité à organiser un stage FB1

|                      |  |
|----------------------|--|
| dates du stage       |  |
| Lieu                 |  |
| Responsable du stage |  |

Commentaires :

.....

.....

.....

.....

.....

Signature du FB3



# Module 3

## Attestations d'organisation et d'encadrement de stage FB1

### Attestation 2 : capacité à animer et encadrer un stage FB1

|                      |  |
|----------------------|--|
| dates du stage       |  |
| Lieu                 |  |
| Responsable du stage |  |

Commentaires :

.....

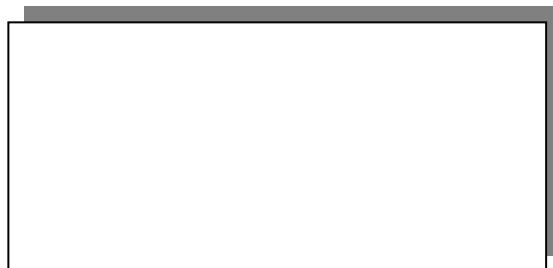
.....

.....

.....

.....

Signature du FB3



# Module 4

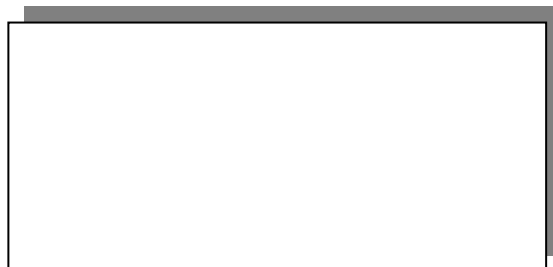
## Coordination de la rédaction et organisation de la publication d'un compte-rendu de stage

|                                                                                              |               |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|
| Dates du stage                                                                               |               |
| Nombre d'heures                                                                              |               |
| Lieu                                                                                         |               |
| Responsable du stage                                                                         |               |
| Format du compte-rendu (papier, électronique)<br>préciser                                    |               |
| Contenu                                                                                      | Fait/non fait |
| Table des matières                                                                           |               |
| Liste des participants                                                                       |               |
| Bref résumé du déroulement du stage                                                          |               |
| Faits marquants                                                                              |               |
| Réflexion personnelle sur le déroulement du<br>stage, suggestions d'amélioration éventuelles |               |
| Eventuels exposés pertinents                                                                 |               |

Commentaires :

.....  
.....  
.....  
.....

Signature du FB3





# **LIVRET DU CANDIDAT FB3**

NOM :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tel :

Adresse E.mail :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

FB2 obtenu le :                      à :\*

Attestation d'organisation et d'encadrement d'un stage  
FB1(apptitude formateur PB2) :  
NOM et signature du président de CREBS



Attestation de participation à un stage FB2 :  
NOM et signature d'un INBS



Date et n° de licence en cours :

N° du club :

Candidature acceptée le :

Visa du Président de la CNEBS



\* Fournir la photocopie des brevets

**Un duplicata de cette première page doit obligatoirement être envoyé au Délégué du Collège Fédéral des INBS dès l'acceptation de la candidature par le Président(e) de la CNEBS.**

# Module 1

## Evaluation des connaissances en environnement, biologie et réglementation

Nous soussignés :.....

Instructeurs Nationaux de Biologie

Attestons que M/Mme/

.....

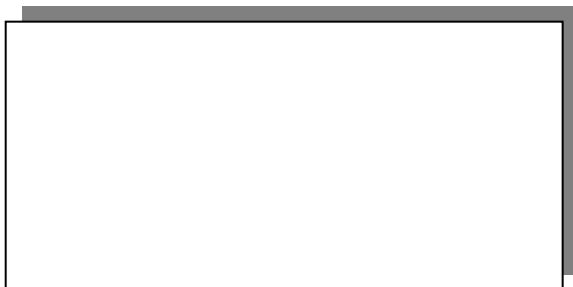
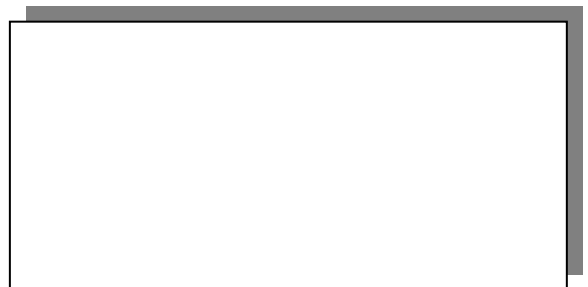
Possède un niveau de connaissances suffisant pour préparer le FB3.

| Thèmes         | Validation |
|----------------|------------|
| Environnement  |            |
| Biologie       |            |
| Règlementation |            |

Ce niveau a été contrôlé par nous-mêmes lors d'un test écrit fourni par le Collège des Instructeurs de la Commission nationale.

Fait le :..... à

Signatures

A rectangular box with a thin black border, intended for a signature.A rectangular box with a thin black border, intended for a signature.

# Module 2

## Participation à un stage pédagogique préparatoire national

Nous soussignés :.....

Instructeurs Nationaux de Biologie

Attestons que M/Mme

.....

A participé de façon satisfaisante au stage

du ..... au ..... à .....

Signatures



# Module 3

## Encadrement d'une formation complète FB2

Dates du stage : du.....au.....

Lieu : .....

Responsable du Stage :.....

| Modules de FB2 | Avis favorables |  |
|----------------|-----------------|--|
| Module 1       |                 |  |
| Module 2       |                 |  |
| Module 3       |                 |  |
| Module 4       |                 |  |

Commentaires :

.....

.....

.....

.....

.....

Signature de l'INBS :

NOM :



# Module 4

## Réalisation d'un document personnel original

Titre/Thème : .....

Type de support : .....

Validation de l'étude personnelle par l'INBS :      OUI      NON

Commentaires :

.....

.....

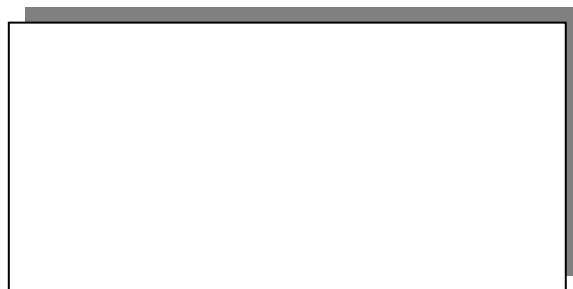
.....

.....

.....

Signature de l'INBS :

NOM :



### Préambule :

- Actuellement on peut observer les usages les plus variés et parmi ceux-ci parfois les moins réfléchis...
- Le numérique a énormément facilité la reproduction et la dissémination des photos.
- Nous avons des réactions, de la part d'amateurs, mais aussi de professionnels. Des photographes sont légitimement irrités de voir leurs photos utilisées d'une manière qui ne leur convient pas (pour différentes raisons, voir plus bas).  
A savoir : pour une réaction qui parvient jusqu'à nous, combien ne nous parviennent pas et laissent la personne concernée avec un sentiment très négatif ?
- Il n'y a pas encore eu de réflexion globale de la CNEBS à ce sujet, donc de publication (Manuel du responsable de commission et formateur en environnement et biologie subaquatiques)...  
Y a-t-il des réflexions locales à porter à notre connaissance ?
- Nous n'avons pas tous le même ressenti par rapport à l'usage qui peut être fait d'une photo. Pour certains, les usages qui sont faits de leurs photos leur importent peu, et c'est leur droit. Pour d'autres, il y a une grande importance qui est donnée à l'utilisation de leurs photos. Les points de vue de chacun doivent être respectés.
- On touche à des domaines qui concernent, d'une part l'amour-propre, d'autre part des aspects financiers, deux domaines qui nécessitent d'être abordés avec la plus grande prudence...

### Principes de Base

- Une image reste toujours la propriété de son auteur. Ceci est vrai également pour les vidéos ou les dessins.
- Il peut en céder les droits d'usage à d'autres personnes, gratuitement, ou contre rémunération. Cette cession est en général limitée à un usage précis ( PWP, nombre de tirages, diffusion sur un site internet précis) et éventuellement dans le temps.
- Si quelqu'un veut utiliser une image pour un usage qui dépasse celui initialement prévu, il doit en demander à nouveau le droit à l'auteur.
- Le nom du photographe doit rester attaché à la photo (ou vidéo, ou dessin) lors de cet usage et mentionné expressément soit en surimpression, soit en mention marginale, soit dans le générique, soit dans une page « Crédit photo » (ex. dans un livre).
- Même si le numérique a énormément facilité la reproduction et la dissémination des photos, elles ne sont pas libres de droit, même si on peut les télécharger facilement.

- Les personnes photographiées ou filmées et reconnaissables sur la photo ont un droit sur leur image et doivent donner leur autorisation au photographe de la diffuser. Exceptions : - une foule, c'est à dire un groupe de plus de huit personnes reconnaissables, - et une photo prise lors d'une manifestation publique.
- Les autorisations mentionnées ci-dessus peuvent être verbales, c'est le cas habituel en stage, ou écrites, par exemple pour DORIS ou pour des publications.
- Une image doit être adaptée à l'usage à laquelle elle est destinée. C'est au photographe de livrer une image au bon format.
- La rémunération d'une cession de droits est soumise à des prélèvements sociaux par l'AGASSA, et entre dans les revenus imposables au titre des droits d'auteur.

## **Actions à faire**

### **Pour le photographe**

- Garder toujours en archives le fichier natif de ses photos. En faire des copies dans un autre dossier, au format adapté à l'usage demandé, éventuellement avec son « copyright » en incrustation :  
Pour une vignette : 650 pixels de grand côté,  
Pour projection et plein écran : 1200 pixels,  
Pour un tirage professionnel : 300dpi, soit 3600 pixels pour un A4  
Pour un poster : définition maximale.
- Penser à incruster son copyright dans les photos mises à disposition des commissions fédérales en associant son nom à celui de la structure à laquelle on appartient. Par exemple doris-ffessm © NOM Prénom...  
Beaucoup de photos sont partagées lors des stages et risquent être utilisées ensuite sans contrôle de leur auteur. Toute photo confiée devrait donc porter la mention du contexte de la photo : par exemple « Stage Marseille 2013 © NOM Prénom ». Cette mention peut aussi valoriser les stages nommés.

### **Pour l'utilisateur d'images**

- Respecter la traçabilité de l'image. Le nom du photographe doit rester lisible ou accessible au spectateur. Il pourra ainsi contacter le photographe pour utiliser une image, ou pour tout autre échange d'informations.
- Garder accessibles les coordonnées des photographes pour pouvoir les contacter ultérieurement.
- Demander au photographe un format adapté à l'usage prévu. C'est lui qui est le plus à même de choisir le recadrage, les retouches et le nombre de pixels. Cette réflexion sur « quelle photo pour quel usage » doit être à la source des photothèques FFESSM, pour éviter une sur-qualité des photos, nuisible au bon usage et une perte d'informations sur les photographes.
- Limiter l'usage de l'image à ce qui avait été prévu initialement avec le photographe.



Et donc, se renseigner sur les usages qui peuvent être faits des clichés utilisés :

Inclure une photo dans un PWP peut être permis alors que l'utiliser en ligne sans l'autorisation expresse de l'auteur ne l'est pas (cas des photos de DORIS par exemple).

En cas d'extension d'usage, demander une nouvelle autorisation, ou au moins en avertir l'auteur, même si l'utilisation de la photo reste dans le cadre associatif, fédéral, non commercial. Même s'il n'y a pas de rémunération, l'amour-propre du photographe sera respecté.

- Avoir la plus grande prudence par rapport à la mise en ligne ou dans un PWP de certains clichés : c'est la porte ouverte à des usages non contrôlés. Ainsi des PWP élaborés dans le cadre de formations bio FFESSM peuvent se retrouver « prêtés » pour un usage non prévu (formations techniques UCPA, cours à l'université), les auteurs et utilisateurs de ces PWP n'ont pas conscience que cet usage est hors la loi.

## Erreurs à éviter

### Pour le photographe

- Détruire ou dénaturer les fichiers natifs, en ne créant pas une copie avant de la retoucher, recadrer, incruster le copyright.
- Donner directement le fichier original, souvent trop lourd pour l'usage fédéral habituel.
- Mettre à libre disposition un fichier haute définition, en ligne ou dans un PWP d'usage non contrôlé. Une image postée sur Internet avec ou sans copyright incrusté doit être considérée comme perdue, ou donnée à tout le monde. Par exemple, les photos en ligne sur DORIS sont retaillées à 650 pixels de côté, ce qui empêche leur utilisation commerciale du fait de leur définition insuffisante.
- Donner des images de qualité insuffisante : floues, mal cadrées, mal éclairées.

### Pour l'utilisateur d'images

- Modifier les images en « grattant » l'incrustation du copyright, par recadrage ou avec un logiciel de retouche.
- Oublier de mentionner le photographe, ou se tromper de photographe.
- Ne pas garder mémoire des coordonnées des photographes. Conseil : *quand vous préparez votre PPT, notez au fur et à mesure les auteurs et les crédits, ce sera beaucoup plus difficile si vous êtes obligés de le faire à la fin, et vous aurez perdu l'info !*
- Présenter toujours « la » même photo : risque de lasser.

Remarque : Tout ce qui est dit pour les photos est aussi valable pour les vidéos.

# DORIS et CROMIS

**DORIS** est l'acronyme de : Données d'Observations pour la Reconnaissance et l'Identification de la faune et de la flore Subaquatiques.

Ses objectifs sont :

- Permettre l'identification d'un maximum d'espèces vivantes qui peuvent être rencontrées par les plongeurs (et par d'autres naturalistes). Dans ce but nous nous efforçons d'offrir le maximum de photos pertinentes pour chaque espèce et nous stimulons au maximum la synergie entre photographes et biologistes. Il est souhaité pour chaque espèce des photos représentant différentes facettes de la biologie de chaque être vivant : mâle, femelle, ponte, juvéniles, phases de la biologie : reproduction, nutrition, défense, activité nocturne...
- Offrir une banque d'images et d'informations utilisables dans le cadre des formations FFESSM, sous réserve de préciser l'origine des documents : voir la page « Copyright » à ce sujet. Il y est précisé que toute autre utilisation de ces documents nécessite une demande particulière.
- Révéler la richesse des espèces de notre patrimoine vivant et donner le maximum d'informations à son sujet. Ces informations sont vérifiées et corrigées (tierce personne, biologiste amateur ou scientifique) et sont accessibles à toute personne curieuse de biologie.
- Signaler les espèces en danger et apporter toute précision permettant une prise en compte de la fragilité de notre environnement et de son évolution.

C'est un projet collectif de la [Commission Nationale Environnement et Biologie Subaquatiques](#) qui a démarré fin 2004. Cette commission fait partie de la Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marins (FFESSM).

Il a vu le jour grâce à un investissement d'un maximum de compétences par le biais des différentes "commissions régionales biologie et environnement subaquatiques" et grâce à une synergie entre biologistes et photographes.

**CROMIS** (Carnet de Relevés d'Observations en Milieux Subaquatiques) est un outil mis à la disposition de tous les plongeurs, il s'adresse à celles et ceux qui veulent :

- Identifier les espèces rencontrées au cours d'une plongée.
- Constituer un relevé de leurs observations sur une ou plusieurs plongées.
- Visualiser leur carnet de plongée naturaliste.
- Contribuer à une démarche scientifique d'inventaire des espèces.
- Connaître l'ère de répartition de chaque espèce.
- Et bientôt : S'informer des espèces observables selon les différents sites.

CROMIS accompagne l'évolution de la pratique des plongeurs. Il répond aux attentes de ceux qui veulent en savoir plus sur le milieu naturel dans lequel ils évoluent. CROMIS permet à chacun, autonome ou guide de palanquée, de préparer la plongée en se renseignant sur les espèces observables dans la zone de plongée prévue.

CROMIS s'inscrit dans une démarche de formation, personnelle ou collective. Son fonctionnement repose sur le lien entre la connaissance des espèces et les observations faites sur le terrain. L'outil articule son fonctionnement avec le site de DORIS et bénéficie de la qualité des textes et photos de description des espèces.

CROMIS est un outil de sciences participatives. Chacune de vos observations est transmise au M.N.H.N (Muséum National d'Histoire Naturelle) et alimente l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN). D'autres protocoles (Cybelle Méditerranée) complètent les possibilités d'apporter sa contribution. CROMIS est un support interactif, il vous permet d'observer et de partager, de recevoir et de donner.